AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

DOSSIER DE PRESSE

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019

LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE EN OCCITANIE

"CETTE ANNEE ENCORE, LA GRIPPE VA FAIRE TRES MAL".

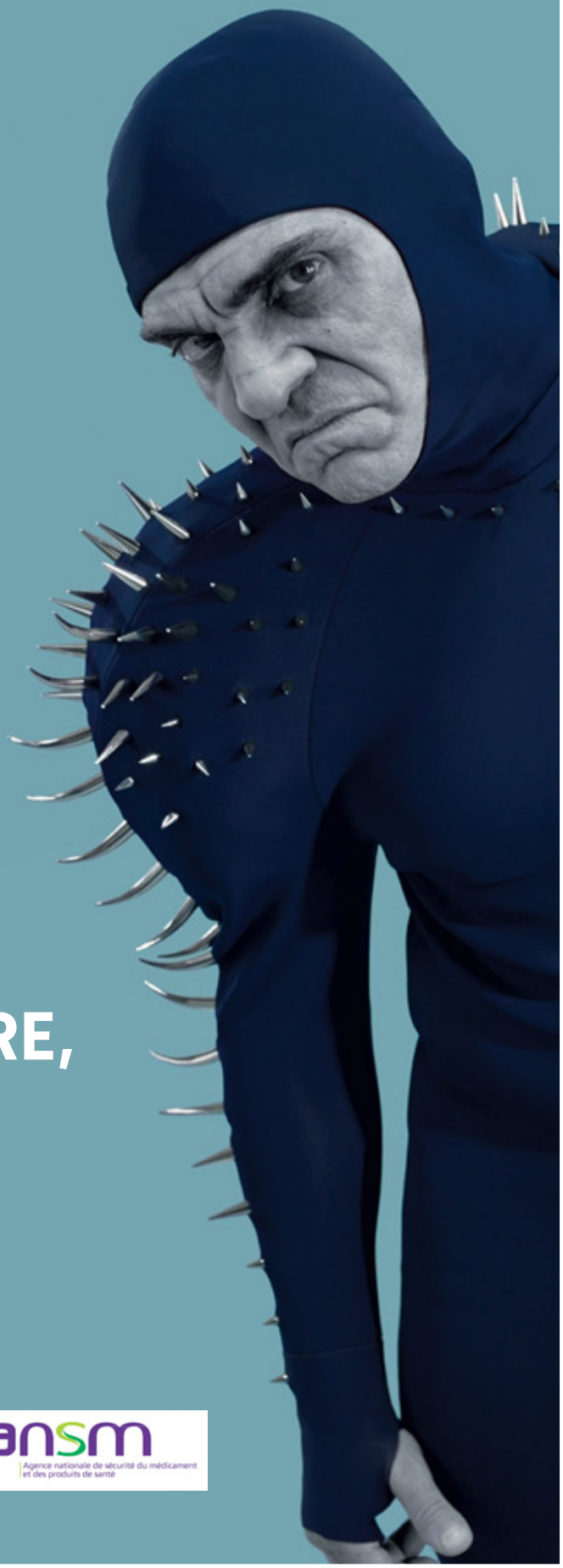

SOMMAIRE

Communiqué de presse 02
Chiffres clés 04

1 LA GRIPPE :
UN ENJEU MAJEUR DE SANTÉ PUBLIQUE 06

A UNE MALADIE QUI N'EST PAS ANODINE : Bilan de l'épidémie 2018-2019

B UN RECOURS À LA VACCINATION QUI AUGMENTE MAIS QUI RESTE INSUFFISANT :
Retour sur la campagne de vaccination 2018-2019.

C LA VACCINATION : Toujours le premier et le meilleur moyen de protection.

2 LA GRIPPE ET SON VACCIN :
UN ENJEU D'OPINION ET DE MOBILISATION 13

A DES PERCEPTIONS QUI DEMEURENT AMBIVALENTES
Autour de la grippe et de son vaccin.

B LES "JEUNES SENIORS" :
Une population à risque qui n'a pas suffisamment conscience de ce qu'est une "vraie grippe".

C LES FEMMES ENCEINTES :
Une méconnaissance des risques pour elles-mêmes et pour leurs bébés.

D LES PERSONNES ATTEINTES D'UNE MALADIE CHRONIQUE :
À sensibiliser davantage.

E LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ :
Des relais pour convaincre les publics concernés.

3 LA CAMPAGNE DE VACCINATION 2019-2020 :
LES NOUVEAUTÉS 20

A UN PARCOURS DE VACCINATION SIMPLIFIÉ

B LES VACCINS : Composition et liste des vaccins pris en charge.

4 UNE NOUVELLE CAMPAGNE D'INFORMATION POUR MOBILISER
L'ENSEMBLE DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA VACCINATION 22

A "CETTE ANNÉE ENCORE, LA GRIPPE VA FAIRE TRÈS MAL.",
Une campagne pour frapper les esprits.

B UN DISPOSITIF COMPLET, MULTI-MÉDIAS,
pour convaincre les publics fragiles de se faire vacciner.

C DES ACTIONS SPÉCIFIQUES
pour convaincre et accompagner les professionnels de santé.

ANNEXES 26

AVANT-PROPOS

L'hiver arrive à grands pas, et, avec lui, la grippe saisonnière.

Forte fièvre, fatigue intense, risque d'hospitalisation... la grippe peut entraîner des complications graves chez les seniors âgés de 65 ans et plus, chez les personnes atteintes d'une maladie chronique ainsi que chez les femmes enceintes.

Contre la grippe, la vaccination est la première des protections. Pourtant, parce qu'encore trop de personnes à risque n'ont pas conscience de ce que la grippe peut être extrêmement invalidante, seulement moins de 1 personne sur 2 parmi elles ont eu recours à la vaccination l'année dernière.

Alors que la nouvelle campagne de vaccination 2019-2020 est lancée depuis le 15 octobre, il est plus que jamais nécessaire de rappeler que "cette année encore, la grippe va faire très mal".

Campagne de vaccination 2019-2020
Les 5 points clés à retenir

1. Un taux de vaccination qui reste insuffisant : malgré une augmentation de la couverture vaccinale de 1,2 point en 2018-2019, seulement moins d'une personne à risque sur deux s'est fait vacciner (46,8 %) au cours de la précédente campagne.

2. Une mobilisation des professionnels de santé toujours aussi décisive pour l'incitation à la vaccination : ceci passe par le dialogue avec les patients... mais aussi par la vaccination des professionnels eux-mêmes, qui doivent être exemplaires.

3. Un pas de plus vers la simplification du parcours vaccinal : toutes les personnes de 18 ans et plus pour lesquelles la vaccination antigrippale est recommandée peuvent désormais retirer directement leur vaccin à la pharmacie et se faire vacciner par le professionnel de leur choix : médecin, sage-femme, infirmier(e), pharmacien volontaire.

4. Un enjeu particulier, cette année, de sensibilisation des jeunes seniors et des femmes enceintes, populations à risque qui trop souvent ne se sentent pas concernées, parce qu'elles n'ont pas connu la grippe ou par manque d'information sur les conséquences possibles de la maladie.

5. Une nouvelle campagne d'information *"immersive"*, aussi redoutable qu'inoubliable, pour interpeler les personnes concernées sur la pénibilité de la grippe et la sévérité de ses symptômes : cette année encore, la grippe va faire très mal !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
CONTRE LA GRIPPE, LA MEILLEURE DES PROTECTIONS, C'EST LA VACCINATION !

LANCEMENT DE LA NOUVELLE CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE "CETTE ANNÉE ENCORE, LA GRIPPE VA FAIRE TRÈS MAL."

Quelques jours après le lancement officiel de la campagne de vaccination, le Pr Jérôme Salomon, directeur général de la santé, le Dr Daniel Lévy-Bruhl, responsable de l'Unité Infections respiratoires et vaccination de Santé publique France, et le Pr Olivier Lyon-Caen, médecin-conseil national de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie, reviennent sur le bilan de la campagne 2018-2019 et annoncent conjointement deux grandes nouveautés. Pour la première fois depuis 9 ans, des chiffres sur la vaccination des professionnels de santé dans les établissements de santé sont dévoilés. Autre actualité, la nouvelle communication autour de la campagne fait totalement peau neuve et se veut tout aussi offensive que la grippe. L'objectif étant d'amener les personnes concernées, notamment les jeunes seniors et les femmes enceintes, deux populations particulièrement à risque, à prendre conscience que la grippe peut être harassante et que, face à cette épreuve, la première et la meilleure des protections, c'est la vaccination.

Une couverture vaccinale encore insuffisante malgré une hausse enregistrée l'an dernier.

Selon les années, 2 à 6 millions de personnes sont touchées par la grippe. L'hiver dernier (2018-2019), l'épidémie de grippe a été caractérisée par une importante sévérité, malgré sa courte durée (8 semaines) : plus de **65 600 passages aux urgences** ont été recensés pour syndrome grippal dont plus de 10 700 **ont conduit à une hospitalisation.** Par ailleurs, 8 100 décès tous âges confondus ont pu être attribués à la grippe [I].
La grande majorité des cas graves (83 %) présentait au moins un facteur de risque de grippe grave : âge supérieur à 65 ans, maladie chronique...
Si, au cours de la saison 2018-2019, la couverture vaccinale de la population a augmenté (+1,2 point par rapport à 2017-18), elle reste encore insuffisante **avec moins d'une personne fragile sur deux vaccinée (46,8 %)** [II]. La couverture vaccinale des personnes à risque est ainsi estimée à 51 % chez les 65 ans et plus (+1,3 point) et à 29,2 % chez les personnes à risques de moins de 65 ans (+0,3 point) [III].

En Occitanie, l'an dernier, 46.4% [IV] de la population ciblée par les recommandations se sont faits vacciner. C'est en dessous du taux de couverture vaccinale recommandé par l'organisation mondiale de la santé (OMS) qui est de 75 %.

La grippe : une maladie sous-estimée par les jeunes seniors et les femmes enceintes.

La vaccination contre la grippe saisonnière est particulièrement recommandée pour les personnes dites "fragiles" (les personnes de 65 ans et plus, celles atteintes d'une maladie chronique ou d'obésité sévère, ou encore les femmes enceintes). Pourtant, les jeunes seniors et les femmes enceintes, plus fragiles face à la grippe, ne se sentent pas toujours concernés par la vaccination.
Selon une étude récente [V], l**a grippe est perçue différemment selon qu'on en ait souffert récemment ou non**. Parmi les jeunes seniors, ceux qui ne l'ont pas vécue ou dont le souvenir en est ancien la voient comme une maladie "banale", tandis que ceux qui en ont eu l'expérience se font plus facilement vacciner.
Quant aux femmes enceintes, c'est avant tout par méconnaissance des symptômes et de la gravité de la grippe mais aussi par crainte du danger que le vaccin pourrait représenter pour leur bébé qu'elles ne pensent pas à se faire vacciner. En 2016, **seulement 7,4 % des femmes enceintes déclaraient avoir été vaccinées contre la grippe saisonnière** [VI], un taux qui est largement inférieur à celui des autres groupes à risque.

Les professionnels de santé : un relais essentiel auprès des populations concernées

Tous les professionnels de santé, qu'ils exercent en établissement ou en libéral, sont des **acteurs majeurs de la vaccination et des relais incontournables auprès des populations concernées.** Ils sont le plus à même d'informer les patients sur leur vulnérabilité face à la grippe et sur les bénéfices de la vaccination.
De surcroît, **la vaccination des professionnels de santé en contact avec les personnes à risque de grippe grave reste essentielle** pour éviter la transmission de la maladie. Or, selon une étude de Santé publique France menée avec le CPias Nouvelle Aquitaine [VII] , la couverture vaccinale des professionnels de santé en établissement reste encore faible même si elle augmente depuis 10 ans en comparaison avec l'étude nationale de couverture vaccinale en établissements de santé menée en 2009 .
Dans les établissements de santé, l'évolution est contrastée en fonction des professions avec une tendance à l'augmentation pour les médecins (68 %, +13 points), pour les sages-femmes (50 %, + 27 points) et pour les infirmier(e)s (36 %, + 12 points), mais une stabilité pour les aide-soignant(e)s (21 %, + 2 points). En Ehpad, la couverture vaccinale moyenne montre une tendance à la baisse depuis 2009 [VIII].

Une nouvelle campagne de communication pour frapper les esprits

Parce que la connaissance intime de ce qu'est la grippe, de ses symptômes et de ses suites possiblement graves constitue le premier pas vers la vaccination [IX] , la nouvelle campagne d'information lancée le 27 octobre prochain par l'Assurance Maladie en partenariat avec le ministère des Solidarités et de la Santé, Santé publique France et la Mutualité sociale agricole **ambitionne de faire vivre une expérience immersive aussi redoutable qu'inoubliable aux personnes concernées.**

"Cette année encore, la grippe va faire très mal. Protégez-vous contre la grippe, vaccinez-vous"... ce message vient conclure un spot publicitaire dans lequel un personnage pernicieux, que l'on découvre être le virus, répand dans une action jubilatoire les symptômes de la grippe chez ses *"victimes"*. Forte fièvre, maux de tête, fatigue intense, courbatures, le film rappelle à quel point la maladie peut être invalidante et comment, face à ce fléau, la vaccination s'impose comme la première des protections.

[I] *BEH n°28, 23/10/2019, Santé Publique France. Consultable ici : https://www.santepubliquefrance.fr/revues/beh/bulletin-epidemiologique-hebdomadaire.*

[II] *Idem.*

[III] *Idem.*

[IV] *Source Santé Publique France*

[V] *Grippe : leviers conscients et inconscients de vaccination. Une étude à visée ethnographique et comportementale ». Etude qualitative menée pour l'Assurance Maladie par l'institut BVA en mai 2019.*

[VI] *Enquête nationale périnatale - Rapport 2016. Consultable ici : http://www.xn--epop-inserm-ebb.fr/wp-content/uploads/2017/10/ENP2016_rapport_complet.pdf.*

[VII] *L'enquête dans les établissements de santé a concerné 167 établissements et 8594 professionnels de santé ont été inclus / L'enquête auprès des Ehpad a inclus 558 établissements. Pour accéder à l'ensemble des données : https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/vaccination/documents/bulletin-national/bulletin-de-sante-publique-vaccination.-octobre-2019*

[VIII] *Guthmann JP et collaborateurs. Couverture vaccinale des soignants travaillant dans les établissements de soins de France. Résultats de l'enquête nationale Vaxisoin, 2009. Bull Epidemiol Hebd 2011; 35-36 :371-6. https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/vaccination/documents/article/couverture-vaccinale-des-soignants-travaillant-dans-les-etablissements-de-soins-de-france.-resultats-de-l-enquete-nationale-vaxisoin-2009*

[IX] *"Grippe : leviers conscients et inconscients de vaccination. Une étude à visée ethnographique et comportementale ». Etude qualitative menée pour l'Assurance Maladie par l'institut BVA en mai 2019.*

CHIFFRES CLÉS
CAMPAGNE 2018-2019

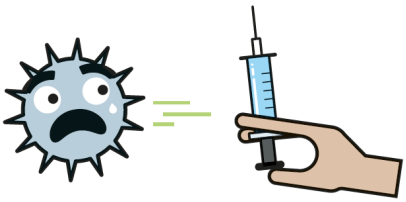

VACCINATION

Plus de
12 MILLIONS[1]
de personnes à risque ont été invitées à se faire vacciner contre la grippe.

Près de
6 MILLIONS[1]
de personnes à risque se sont fait vacciner contre la grippe.

Le taux de couverture vaccinale était de 46,8% chez les personnes fragiles [2]

L'Assurance Maladie

51%
des 65 ans et plus

29,2%
des moins de 65 ans à risque

ont été vaccinés en 2018.

source : BEH n°28, 23/10/2019, Santé publique France

L'Assurance Maladie

- Plus de **65 600**[2] Passages aux urgences
- **1,8 millions**[2] de personnes ont consulté un médecin pour syndrome grippal.
- Plus de **1890**[2] cas de grippe grave admis en réanimation
- **8100** décès attribuables à la grippe

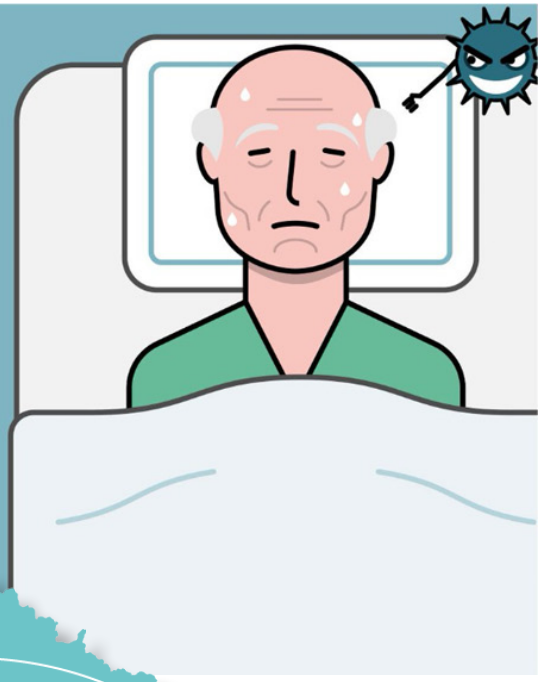

PROPAGATION

En 2019,
l'épidémie de grippe a duré
8 SEMAINES[2]
L'épidémie de grippe a débuté en Occitanie et s'est propagée en 3 semaines à l'ensemble de la métropole.

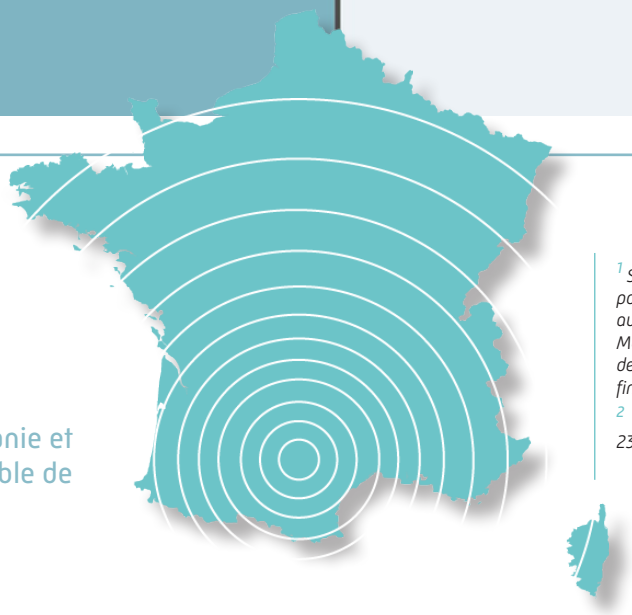

[1] *Sources : DCIR, ESOPE pour population invitée - Patients affiliés au Régime Général hors SLM (hors MGP et CAMIEG, y compris Banque de France) -de septembre 2018 à fin février 2019*

[2] *Sources : BEH N°28 – 23/10/2019- Santé Publique France*

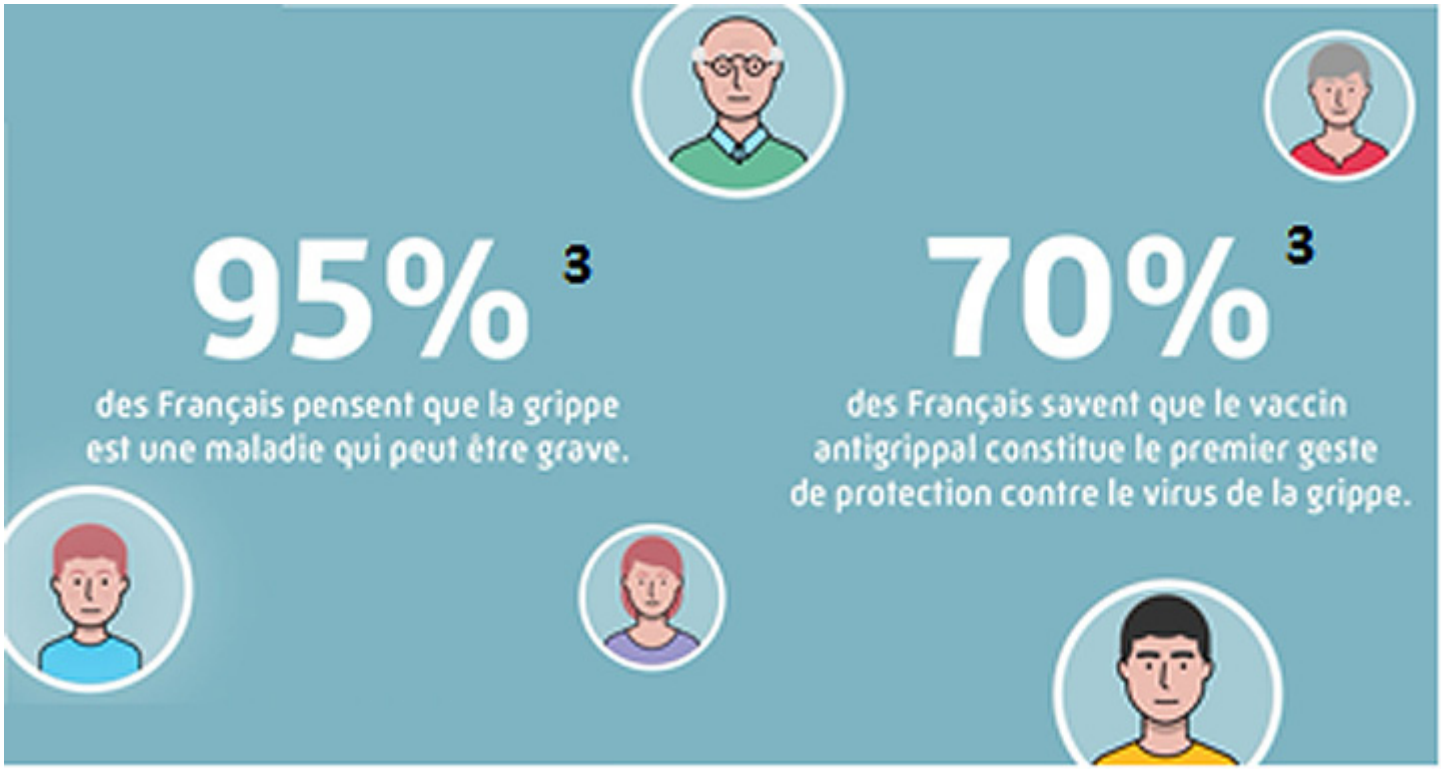

Le taux de couverture vaccinale lors de la campagne 2018-2019 était de 46.4%[4] chez les personnes fragiles en Occitanie (tous régimes), soit une augmentation de 1% par rapport à la campagne 2017/2018.
Sur les 17 régions Françaises, l'Occitanie se place au 10ème rang [4].

Chiffres de la campagne 2018/2019 en Occitanie [5]

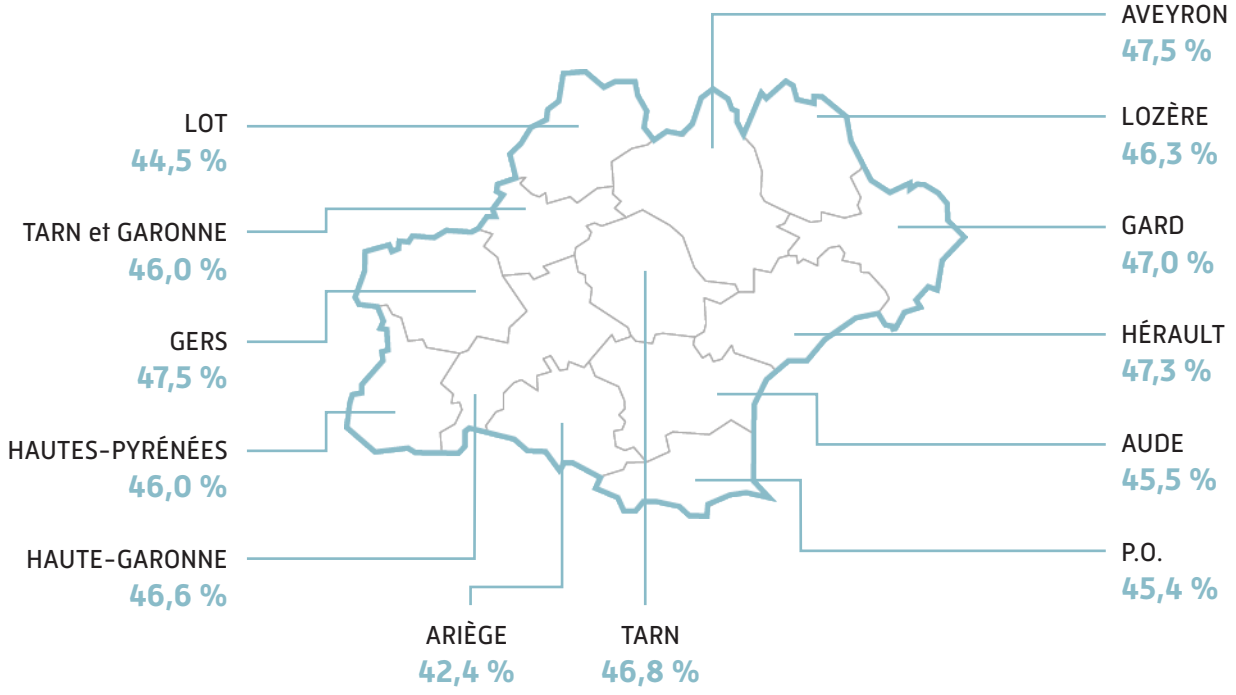

[3] *Sources : Enquête omnibus conduite par l'institut d'études BVA, du 17 au 24 septembre 2018 auprès d'un échantillon national représentatif de la population française, âge de 18ans et plus, résidant en France métropolitaine, composé de 2000 personnes.*

[4] *Sources : Santé Publique France*

[5] *Sources : SNDS - DCIR tous régimes santé publique France.*

1 LA GRIPPE : UN ENJEU MAJEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

A UNE MALADIE QUI N'EST PAS ANODINE : bilan de l'épidémie 2018-2019

Certains l'oublient mais la grippe peut avoir des conséquences lourdes sur la santé. D'origine virale, la grippe est une infection respiratoire aiguë très contagieuse, imprévisible et qui reste toujours harassante : forte fièvre, mal de tête, courbatures, fatigue intense... Chez les personnes fragiles - les personnes de 65 ans et plus, celles atteintes d'une maladie chronique ou d'une obésité sévère, ou encore les femmes enceintes - elle peut entraîner des complications graves, des hospitalisations et des décès. Selon les années, 2 à 6 millions de personnes sont touchées par la grippe.

L'hiver dernier (2018-2019), l'épidémie de grippe, malgré sa courte durée (8 semaines)[6], a été caractérisée par une importante sévérité, dont témoignent les chiffres ci-dessous.

Chiffres clés

- 1.8 millions de consultations en médecine de ville
- plus de 65 600 passages aux urgences
- plus de 10 700 hospitalisations pour syndrome grippal
- plus de 1 890 cas de grippe grave admis en réanimation
- 8 100 décès attribuables à la grippe durant l'épidémie.

La majorité des cas graves (83%) présentait au moins un facteur de risque de grippe grave :

Répartition des cas graves de grippe selon les facteurs de risque :

Retour sur les souches en circulation en 2018-2019

L'épidémie de grippe 2018-2019 a été marquée par la circulation quasi-exclusive de virus de type A, avec une co-circulation des virus grippaux A(H3N2) et A(H1N1)pdm09.
La part relative des virus A(H3N2) par rapport aux virus A(H1N1)pdm09 a progressivement augmenté et les virus A(H3N2) sont devenus nettement majoritaires à partir de la fin janvier 2019.
Cette co-circulation a probablement contribué à l'impact important de l'épidémie grippale 2018-2019 en termes de gravité, malgré sa courte durée.
Des populations différentes peuvent être touchées par ces virus : pour le virus A(H1N1)pdm09, il a été observé depuis son émergence en 2009, une capacité à causer des formes sévères particulièrement chez les personnes de moins de 65 ans ; les virus A(H3N2) se caractérisent généralement par leur sévérité chez les personnes âgées de 65 ans et plus.

[6] *BEH n°28, 23/10/2019, Santé Publique France. Consultable ici : https://www.santepubliquefrance.fr/revues/beh/bulletin-epidemiologique-hebdomadaire.*

L'épidémie de grippe a débuté en Occitanie durant la semaine du 31 décembre 2018.
Le taux d'incidence d'hospitalisation le plus bas a été observé en Occitanie *(469 hospitalisations/million)*.
Il a été dénombré 215 cas graves[7] de grippe en réanimation signalés dans les 21 services sentinelles en Occitanie, dont 43 décédées.

Répartition des cas graves de grippe en Occitanie selon les facteurs de risques

CAS GRAVES DE GRIPPE EN REANIMATION

Caractéristiques des cas graves de grippe signalés dans les 21 services de réanimation sentinelles d'Occitanie (données au 16/04/2019)

	Nombre	%
Nombre de cas graves signalés	**215**	
Encore en réa ou évolution non renseignée	32	15
Evolution renseignée	183	85
Sortis de réa ou transférés	*140*	*77*
Décédés	*43*	*23*
Sexe		
Homme	129	60
Femme	86	40
Tranche d'âge		
<1an	3	1
1-14 ans	10	5
15-64 ans	91	42
65 ans et plus	111	52
Confirmation biolologique		
Positif	213	99
A	212	99
A sous-type non précisé	*138*	*65*
A(H1N1)pdm09	*38*	*18*
A(H3N2)	*36*	*17*
B	1	0
B Victoria	*0*	*0*
B Yamagata	*0*	*0*
Négatif	0	0
Vaccination		
Oui	32	15
Non	152	71
Ne sait pas	30	14

	Nombre	%
Syndrome de détresse respiratoire aigu		
SDRA	144	67
SDRA mineur	*24*	*11*
SDRA modéré	*41*	*19*
SDRA majeur	*79*	*37*
Prise en charge ventilatoire*		
VNI / O2 à haut débit	81	38
Ventilation invasive	116	54
Assitance extra-corporelle	21	10
Facteurs de risques*		
Aucun facteur de risque	46	22
Avec facteur de risque*	164	78
Grossesse	*3*	1
Obésité (IMC>=40)	*14*	7
Age 65 ans et plus	*111*	53
Hébergement en ETS	*14*	7
Diabète de type 1 et 2	*32*	15
Pathologie pulmonaire	*70*	33
Pathologie cardiaque	*62*	30
Pathologie neuro-musculaire	*23*	11
Pathologie rénale	*16*	8
Immunodéficience	*23*	11
Autre	*10*	5
Professionnel de santé	2	1
NSP	5	**2**

** : un patient peut présenter plusieurs facteurs de risque et prises en charge ventilatoire*

[7] *Source : Santé Publique France. Point épidémio cas graves de grippe et virologie – Occitanie – 16 avril 2019*

B UN RECOURS À LA VACCINATION QUI AUGMENTE MAIS QUI RESTE INSUFFISANT : retour sur la campagne de vaccination 2018-2019

La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée pour les personnes fragiles, c'est-à-dire à risque de grippe grave. Elle est aussi recommandée pour les professionnels de santé en contact régulier avec des sujets à risque de grippe grave (voir annexe).

- Une couverture vaccinale en hausse mais encore insuffisante **chez les assurés**, en particulier ceux à risque

La couverture vaccinale de la population a augmenté pendant la saison 2018-2019 *(+1,2 point par rapport à 2017-2018)*. Cependant, elle reste insuffisante : encore moins d'une personne fragile sur deux est vaccinée (46,8 %)[8], donc bien en deçà de l'objectif de 75 % de taux de couverture vaccinale recommandé par l'Organisation mondiale de la Santé.

La couverture vaccinale des personnes à risque est estimée[9] à :

51 % chez les 65 ans et plus (+1,3 point)

et à

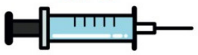

29,2 % chez les personnes à risques de moins de 65 ans (+0,3 point)

En Occitanie, la couverture vaccinale (CV) grippe dans l'ensemble de la population à risque était de 46,4% et était similaire à la moyenne en France métropolitaine (46,8%). La couverture vaccinale variait entre 42,4% (Ariège) et 47,5% (Aveyron et Gers) selon les départements de la région. Chez les personnes de 65 ans et plus, la couverture vaccinale grippe était de 50,3% tandis qu'elle était de 28,0% chez les moins de 65 ans ciblés par les recommandations. Bien que les couvertures vaccinales aient augmenté pour chacune des populations cibles, à l'exception du Lot où elle est restée stable, elles restent largement inférieures à l'objectif de 75% de couverture pour les personnes à risque [10].

Couvertures vaccinales (%) départementales "grippe" par groupe d'âge de la population à risque ciblée par la vaccination, Occitanie et France, saisons 2017/2018 et 2018/2019.

	Moins de 65 ans		65 ans et plus		Total population à risque	
	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019
09-Ariège	21,7	23,3	45,1	46,9	40,8	42,4
11-Aude	27,0	27,2	48,9	49,0	45,4	45,5
12-Aveyron	30,7	32,5	47,7	49,8	45,6	47,5
30-Gard	28,5	29,0	49,5	50,8	45,9	47,0
31-Haute-Garonne	25,2	26,6	51,1	51,7	45,8	46,6
32-Gers	29,3	30,3	49,4	50,5	46,6	47,5
34-Hérault	27,6	28,6	50,4	51,5	46,3	47,3
46-Lot	28,2	28,1	46,7	46,8	44,5	44,5
48-Lozère	33,6	34,3	46,7	48,2	44,9	46,3
65-Hautes-Pyrénées	27,1	28,3	48,9	49,2	45,6	46,0
66-Pyrénées-Orientales	25,1	26,8	47,7	48,9	44,2	45,4
81-Tarn	27,4	28,3	49,0	50,3	45,5	46,8
82-Tarn-et-Garonne	26,9	28,5	48,4	49,8	44,6	46,0
Occitanie	**26,9**	**28,0**	**49,2**	**50,3**	**45,4**	**46,4**
France entière	**28,9**	**29,2**	**49,7**	**51,0**	**45,6**	**46,8**

Source : SNDS - DCIR - tous régimes - Traitement Santé publique France

[8] *BEH n°28, 23/10/2019, Santé Publique France. Consultable ici : https://www.santepubliquefrance.fr/revues/beh/bulletin-epidemiologique- hebdomadaire.*

[9] *Idem.*

[10] *Source : Santé Publique France – Bulletin de santé publique – Avril 2019 - Occitanie.*

Des entretiens motivationnels pour informer et mobiliser les 65-69 ans primo-vaccinants[11]

Pour sensibiliser les jeunes seniors à l'importance de la vaccination et briser leurs préjugés, la MSA a mené une expérimentation pilote innovante sur cinq territoires ruraux de santé au cours de la campagne 2017-2018.

Il s'agit d'entretiens téléphoniques motivationnels conduits par des infirmiers et destinés à engager un dialogue permettant à l'adhérent MSA de parler de son expérience de la grippe, d'évoquer sa connaissance des risques de la maladie et d'exprimer son point de vue sur la vaccination. L'infirmier apporte des réponses circonstanciées aux questions de l'adhérent qui peut ainsi disposer d'une information objective et validée sur la maladie pour faire un choix éclairé : se faire vacciner ou non, ou bien en parler avec son médecin traitant ou une personne de confiance pour approfondir sa réflexion.

L'expérimentation, d'une durée de 2 ans, a montré un impact sur les 65 ans primo-vaccinants : 14 % d'entre eux se sont vaccinés à la suite d'un entretien motivationnel (contre 8 % sur la population des 65-69 ans primo-vaccinants). Une meilleure adhésion des femmes à la réalisation d'un entretien par téléphone a aussi été observée. Aussi la généralisation prévue pour la campagne 2020-2021 cible-ra-t-elle les femmes de 65 et 66 ans.

- Une couverture vaccinale **des professionnels de santé** en établissement encore faible mais en augmentation depuis 10 ans

La vaccination des professionnels de santé en contact avec les personnes à risque de grippe grave reste essentielle pour éviter la transmission de la maladie, en particulier dans les établissements de santé.
Santé publique France a mené, de mai à juillet 2019, en collaboration avec le CPias Nouvelle Aquitaine, des enquêtes de couverture vaccinale antigrippale auprès des professionnels de santé en établissements de santé et en Ehpad [12]
La couverture vaccinale antigrippale des professionnels de santé en établissement de santé pour la saison 2018-2019 est estimée à 35 %. Cette couverture varie selon la profession :

- médecin : 68 %,
- sage- femme : 50 %,
- infirmier(e) : 36 %,
- aide-soignant(e) : 21 %.

La comparaison avec des données de l'étude de couverture vaccinale en établissements de santé menée en 2009 [13] en France métropolitaine montre une évolution contrastée en fonction du type de professionnels avec une tendance à l'augmentation pour les médecins (55 % en 2009), pour les sages- femmes (23 %) et pour les infirmier(e)s (24 %), mais une stabilité pour les aide-soignant(e)s (19 %).

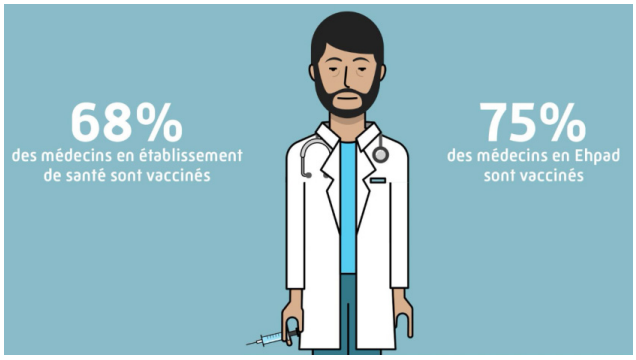

[11] *Source MSA.*

[12] *L'enquête dans les établissements de santé a concerné 167 établissements et 8 594 professionnels de santé. L'enquête auprès des Ehpad a porté sur558 établissements.*

[13] *Guthmann JP et collaborateurs. Couverture vaccinale des soignants travaillant dans les établissements de soins de France. Résultats de l'enquête nationale Vaxisoin, 2009. Bull Epidemiol Hebd 2011; 35-36 :371-6. https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de- sante/vaccination/documents/article/couverture-vaccinale-des-soignants-travaillant-dans-les-etablissements-de-soins-de-france.-resultats-de-l- enquete-nationale-vaxisoin-2009*

La couverture vaccinale antigrippale des professionnels de santé en établissement de santé, en synthèse :

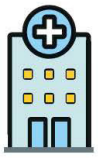

est estimée à 35 % pour la saison 2018-2019

PROFESSION	2009	SAISON 2018 -2019	DIFFÉRENCE
médecin	55 %	68 %	+ 13 points
sage-femme	23 %	50 %	+ 27 points
infirmier(e)	24 %	36 %	+ 12 points
aide-soignant(e)	19 %	21 %	+ 2 points

En Ehpad, la couverture vaccinale antigrippale des professionnels de santé pour la saison 2018-2019 est estimée à 32 %. Comme pour l'étude réalisée dans les établissements de santé, la couverture varie notamment en fonction de la profession : médecin : 76 %, infirmier(e) : 43 %, aide-soignant(e) : 27 % et autres-paramédicaux : 34 %.

La comparaison avec les données de l'étude de couverture vaccinale des professionnels de santé travaillant en Ehpad menée en 2009 [14] en France métropolitaine montre une hausse pour les médecins (60 % en 2009), une relative stabilité pour les infirmières (45 %) et une baisse pour les aides- soignants(e)s (34%).

La couverture vaccinale antigrippale des professionnels de santé en Ehpad, en synthèse :

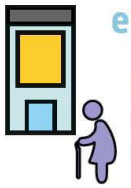

est estimée à 32 % pour la saison 2018-2019

PROFESSION	2009	SAISON 2018 -2019	DIFFÉRENCE
médecin	60 %	76 %	+ 16 points
infirmier(e)	45 %	43 %	- 2 points
aide-soignant(e)	34 %	27 %	- 7 points
autres-paramédicaux	-	34 %	-

Par ailleurs, les premières analyses de ces enquêtes montrent que certaines mesures mises en place au sein des services, des établissements et des Ehpad, destinées à promouvoir la vaccination ou à faciliter la disponibilité du vaccin, sont susceptibles d'améliorer les couvertures vaccinales antigrippales.
Dans les établissements où ces différentes mesures ont été associées, la couverture vaccinale dépasse 50 %.

Pour accéder à l'ensemble des données

https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/vaccination/documents/bulletin-national/bulletin-de-sante-publique-vaccination.-octobre-2019

[14] *Vaux S et collaborateurs. Influenza vaccination coverage of healthcare workers and residents and their determinants in nursing homes in France, a nationwide survey. BMC Public Health 2010; 10: 159. https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/20338028*

En Occitanie, trop peu de professionnels de santé sont vaccinés !

Malgré les actions de promotion réalisées en faveur de la vaccination dans les formations paramédicales, pharmaceutiques et médico-sociales, en moyenne seuls 30% des professionnels de notre région sont vaccinés.
Dans les établissements où des mesures de promotion de la vaccination ont été mises en œuvre, les couvertures vaccinales antigrippales des professionnels dépassent 50% [15].

DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

La couverture vaccinale des professionnels de santé contre la grippe était l'an dernier en moyenne de :

35,4%
en France métropolitaine

et seulement
27%
en Occitanie [15]

Couvertures vaccinales régionales contre la grippe, tous professionnels de santé confondus, saison 2018-2019. Enquête de couverture vaccinale des professionnels de santé en établissements de santé, France, 2019.

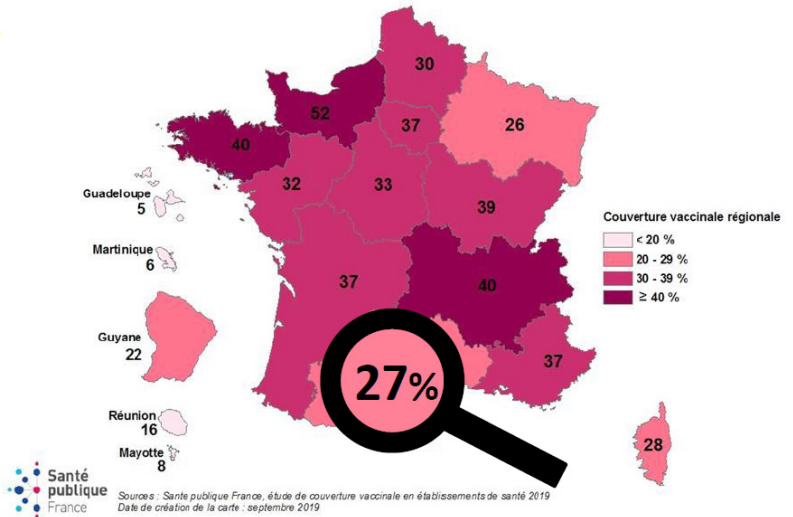

DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

La couverture vaccinale des professionnels de santé contre la grippe était l'an dernier en moyenne de :

32,1%
en France métropolitaine

et seulement
26%
en Occitanie [15]

Couvertures vaccinales régionales contre la grippe, tous professionnels de santé confondus, saison 2018-2019. Enquête de couverture vaccinale des professionnels de santé dans les Ehpad, France, 2019.

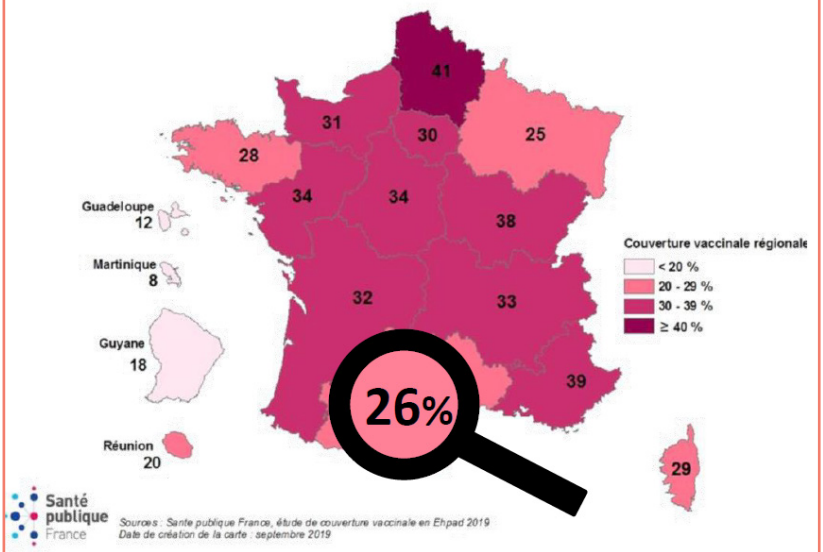

[15] *BSP, 10/2019, Santé Publique France - Vaccination – Couverture vaccinale antigrippale chez les professionnels de santé*

C - LA VACCINATION : toujours le premier et le meilleur moyen de protection

En l'état de la couverture vaccinale, la vaccination permettrait d'éviter 2 000 décès en moyenne chez les personnes âgées de 65 ans et plus. Ce sont 3 000 décès supplémentaires qui pourraient être évités chaque année si la couverture vaccinale atteignait l'objectif de 75 % fixé par l'OMS [16].
Chez les femmes enceintes, la vaccination permettrait d'éviter environ 50 % des cas de grippe [17].

Ce qui est sûr aujourd'hui : le vaccin est le meilleur moyen de se protéger des formes graves de la grippe. Il limite les risques de complications et d'hospitalisation.

La vaccination est aussi un moyen de protéger l'entourage en évitant la propagation de la grippe. Elle permet en effet de protéger la collectivité, en particulier les personnes âgées qui sont plus vulnérables face aux virus de la grippe.

Pour être efficace, la vaccination doit être faite avant la période d'épidémie, dès le début de la campagne de vaccination. Il faut en effet compter environ 15 jours entre le moment de la vaccination et le moment où l'on est protégé contre la grippe.

Le virus de la grippe variant chaque année et la composition du vaccin antigrippal évoluant en conséquence d'une année à l'autre, il est essentiel de renouveler la vaccination tous les ans.

En complément de la vaccination, les"gestes barrières"

Cette année, la campagne de vaccination antigrippale a débuté le 15 octobre. Elle est le premier geste du bouclier de protection contre la grippe. En complément de la vaccination, il faut en effet rappeler que 4 gestes simples permettent de réduire le risque de dissémination du virus de la grippe :

Se laver les mains régulièrement

Tousser ou éternuer dans son coude pour garder les mains propres

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter à la poubelle

Porter un masque jetable lorsqu'on est malade pour ne pas contaminer son proche entourage, en particulier les personnes âgées, les femmes enceintes et les nourrissons.

Par ailleurs, les gestes barrières permettent également de se protéger contre les autres maux de l'hiver (gastro-entérite, bronchite, etc.).

[16] *Source : Santé publique France.*

[17] *Communiqué de presse de l'Ordre des Sages-Femmes "Vacciner La femme enceinte contre la grippe : protéger la mère, protéger l'enfant à naître". en date du 10 novembre 2016. Consultable ici : http://www.ordre-sages-femmes.fr/actualites/vacciner-la-femme-enceinte-contre-la-grippe-proteger-la-mere-proteger-lenfant-a-naitre/.*

2 LA GRIPPE ET SON VACCIN : UN ENJEU D'OPINION ET DE MOBILISATION

A – DES PERCEPTIONS QUI DEMEURENT AMBIVALENTES autour de la grippe et de son vaccin

Le travail de pédagogie engagé auprès des Français depuis plusieurs années a permis de mieux faire comprendre la gravité de la grippe : aujourd'hui, 95 % des Français considèrent comme vraie l'idée selon laquelle la grippe est une maladie qui peut être grave [18]. De même, ils sont 94 % à considérer comme vraie l'assertion selon laquelle la grippe est une maladie qui peut être mortelle [19].

Cependant, cette connaissance demeure une abstraction dès lors qu'on n'a pas été confronté à la grippe, de près (parce qu'on l'a eue) ou de loin (parce qu'on a vu d'autres personnes en souffrir), et tout se passe comme si la grippe demeurait un danger pour les autres plus que pour soi-même. Ainsi, lorsqu'on interroge les Français sur 13 freins possibles qui pourraient les empêcher de se vacciner, celui qui emporte le plus de suffrages, avec 13 % de citations *"en premier lieu"*, est le suivant : *"Je me considère en bonne santé, je n'ai pas besoin de me faire vacciner"*. [20]

Ce frein fonctionne à plein pour les jeunes seniors *"primo-vaccinants"* qui sont actifs et se sentent en forme, peu vulnérables et donc *"à risque"* : l'ignorance de la dangerosité potentielle de la grippe en fait des personnes difficiles à convaincre.

Si la grippe fait l'objet de perceptions ambivalentes, c'est aussi le cas de la vaccination elle-même. Certes, l'importance de la vaccination est reconnue par les Français [21] :

Néanmoins, il reste du chemin à parcourir. En effet, certaines idées reçues persistent [22] :

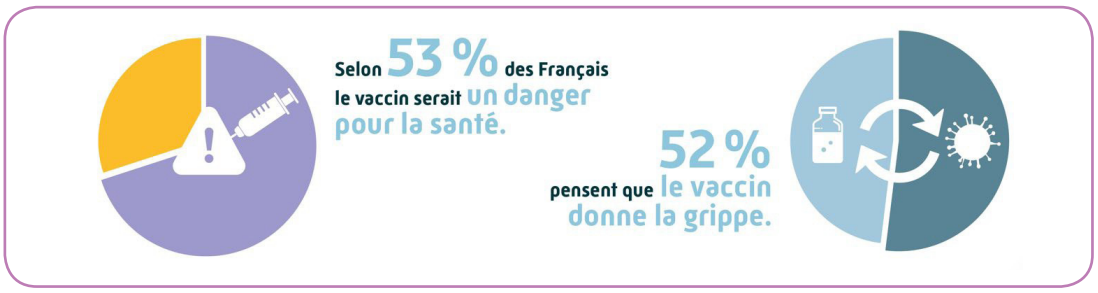

[18] *"Connaissances et idées reçues à propos de la grippe", enquête menée par l'institut BVA pour l'Assurance Maladie, par Internet, du 17 au 24 septembre 2018, auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, composé de 2 000 personnes. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas, appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession de la personne référente du ménage et région.*

[19] *Idem.*

[20] *Idem.*

[21] *Idem.*

[22] *Idem.*

En réponse à ces idées reçues, il faut rappeler que le vaccin, fabriqué à partir de virus inactivés, ne peut en aucun cas "*donner*" la grippe. Toutes les données disponibles montrent aussi qu'il est bien toléré par l'organisme [23]. Les réactions indésirables éventuelles sont bénignes et transitoires, la plus fréquente étant une douleur au site d'injection [24] [25].

Si certaines personnes ont le sentiment d'avoir brièvement les symptômes de la grippe à la suite de la vaccination (douleurs musculaires, maux de tête accompagnés d'une fièvre légère), il s'agit seulement d'un signe que le vaccin opère son travail de stimulation immunitaire en provoquant la fabrication par l'organisme des anticorps contre la maladie.

Par ailleurs, jusqu'à ce jour, aucun signal de pharmacovigilance remettant en cause la balance bénéfice/risque des vaccins grippaux inactivés n'a été identifié dans le monde.

Rôle de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)

L'ANSM intervient dans l'autorisation des essais cliniques conduits en France au cours du développement d'un vaccin, puis dans l'autorisation de mise sur le marché délivrée au niveau national ou européen après évaluation de son bénéfice et de ses risques.
Après la mise sur le marché, l'ANSM assure la surveillance de la sécurité d'emploi des vaccins, notamment à travers la pharmacovigilance.
Par ailleurs, les vaccins font l'objet d'un contrôle de la qualité de chaque lot avant leur mise sur le marché en France et en Europe par une autorité indépendante, qui s'ajoute au contrôle réalisé par les laboratoires pharmaceutiques. L'ANSM contrôle plus de la moitié des lots de vaccins grippe qui circulent en Europe. Ce double contrôle constitue ainsi une garantie supplémentaire de la maîtrise de la qualité et de la sécurité des vaccins.

[23] *Espace professionnel du site Internet Vaccination-info-service.fr. Consultable ici : https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Maladies-et-leurs-vaccins/Grippe-saisonniere.*

[24] *Greenberg DP et al. Safety and immunogenicity of a quadrivalent inactivated influenza vaccine compared to licensed trivalent inactivated influenza vaccine in adults. Vaccine 2013; 31 : 770-6.*

[25] *Moa AM et al. Immunogenicity and safety of inactivated quadrivalent influenza vaccine in adults: a systematic review and meta-analysis of randomised controlled trials. Vaccine 2016; 34: 4092-4102.*

B – LES "JEUNES SÉNIORS" : une population à risque qui n'a pas suffisamment conscience de ce qu'est une « vraie » grippe

Qui a déjà vécu la grippe sait à quel point ses symptômes peuvent être pénibles : forte fièvre, maux de tête, fatigue intense, courbatures... Pierre, 69 ans, interviewé dans le cadre d'une étude exploratoire conduite par BVA pour l'Assurance Maladie [26], a dû mettre sa vie entre parenthèse à cause de la grippe [27].

Un des premiers freins à la vaccination chez les jeunes seniors, qui se sentent en bonne santé, c'est justement de n'avoir pas vécu ou d'avoir oublié cette expérience singulière de la maladie, de ses symptômes et de ses conséquences potentiellement graves.

"Je suis resté couché pendant une dizaine de jours... j'étais vraiment amorphe, je transpirais, on se sent diminué, ça fait peur !" Pierre, 69 ans

De fait, les personnes âgées de 65 ans et plus – même en bonne santé ! – sont vulnérables face au virus de la grippe. En raison de la réduction naturelle de leurs défenses immunitaires, les seniors deviennent plus sensibles au virus de la grippe, ce qui peut conduire à des hospitalisations, certaines en service de réanimation. Et même si la grippe n'a pas toujours des conséquences aussi lourdes, elle est toujours une épreuve et peut avoir un retentissement important sur la vie quotidienne. Surtout pour les jeunes seniors, qui ont une vie active et apprécient de profiter de leur récente retraite.

Pourtant, l'année dernière, le taux de couverture vaccinale contre la grippe n'était que de 51 % chez les personnes de 65 ans et plus [28]. Ce taux est en progression mais il demeure insuffisant.

Pour les jeunes seniors nouvellement invités ou qui ne se sont encore jamais fait vacciner, la connaissance intime de ce qu'est la grippe, de ses symptômes et de ses suites possiblement graves constitue le premier pas vers la vaccination. Une fois ce pas franchi et dès lors qu'elle est adoptée, la vaccination devient une habitude que l'on ne questionne plus : en effet, les personnes vaccinées l'année précédente mesurent l'intérêt du vaccin et ne songent plus à s'y soustraire [29].

Lors de la dernière campagne de vaccination, la couverture des personnes ayant été vaccinées l'année précédente a été estimée à 84,8 % (tous régimes, France entière) contre 10,5 % pour les primo-vaccinées, c'est-à-dire les personnes ne s'étant pas fait vacciner dans les trois dernières années [30].

[26] *"Grippe : leviers conscients et inconscients de vaccination. Une étude à visée ethnographique et comportementale". Etude qualitative exploratoire menée selon la méthodologie du "nudge" pour l'Assurance Maladie par l'institut BVA en mai 2019 dans le but de comprendre les freins à la vaccination et de trouver des leviers de changements de comportement chez les jeunes seniors et chez les femmes enceintes.*

[27] *Les noms et âges des personnes ont été volontairement modifiés pour des raisons de confidentialité.*

[28] *BEH n°28, 23/10/2019, Santé Publique France. Consultable ici : https://www.santepubliquefrance.fr/revues/beh/bulletin-epidemiologique-hebdomadaire.*

[29] *"Connaissances et idées reçues à propos de la grippe", enquête menée par l'institut BVA pour l'Assurance Maladie, par Internet, du 17 au 24 septembre 2018, auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, composé de 2 000 personnes. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas, appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession de la personne référente du ménage et région.*

[30] *Source : Santé publique France.*

Chiffres de la campagne 2018/2019 en Occitanie [31]

Pour assurés de plus de 65 ans affiliés au Régime Général hors SLM (hors MGP et CAMIEG, y compris Banque de France)

	De 65 à 69 ans			70-74 ans			Plus de 75 ans		
	Vaccinés	Invités	Taux de couverture	Vaccinés	Invités	Taux de couverture	Vaccinés	Invités	Taux de couverture
Ariège	2 743	7 949	34,5%	2 736	6 366	43,0%	7 047	12 615	55,9%
Aude	7 103	18 630	38,1%	7 617	16 157	47,1%	16 057	27 239	58,9%
Aveyron	4 661	12 798	36,4%	4 706	10 483	44,9%	12 054	20 226	59,6%
Gard	13 794	34 972	39,4%	14 408	29 278	49,2%	31 274	51 451	60,8%
Haute-Garonne	19 918	50 302	39,6%	20 401	41 417	49,3%	49 693	79 241	62,7%
Gers	3 490	9 074	38,5%	3 573	7 520	47,5%	7 708	13 001	59,3%
Hérault	20 821	52 418	39,7%	22 816	45 896	49,7%	49 746	80 985	61,4%
Lot	3 202	8 973	35,7%	3 366	7 468	45,1%	7 982	13 458	59,3%
Lozère	1 260	3 431	36,7%	1 221	2 640	46,3%	2 665	4 614	57,8%
Hautes- Pyrénées	4 375	11 963	36,6%	4 417	9 411	46,9%	11 533	19 334	59,7%
Pyrénées-Orientales	9 067	24 527	37,0%	10 185	22 172	45,9%	23 385	41 684	56,1%
Tarn	7 057	18 606	37,9%	7 365	14 991	49,1%	18 557	30 070	61,7%
Tarn-et -Garonne	4 230	11 076	38,2%	3 993	8 671	46,1%	9 428	15 873	59,4%
TOTAL OCCITANIE	101 721	264 719	38,4%	106 804	222 470	48,0%	247 129	409 791	60,3%

[31] *Sources : DCIR, ESOPE pour population invitée - Patients affiliés au Régime Général hors SLM (hors MGP et CAMIEG, y compris Banque de France) - de septembre 2018 à fin février 2019*

C – LES FEMMES ENCEINTES : une méconnaissance des risques pour elles-mêmes et pour leur bébé

En cas de grippe, les hospitalisations sont jusqu'à 7 fois plus fréquentes chez les femmes enceintes que dans une population du même âge, en particulier du fait de la survenue de complications respiratoires et/ou cardiaques. La grippe augmente aussi les risques de fausse couche [32]. C'est pourquoi le Haut Conseil de la santé publique recommande, depuis 2012, la vaccination contre la grippe pour les femmes enceintes, quel que soit le stade de leur grossesse.

"Ça a été la pire maladie que j'ai attrapée. Je me souviens d'avoir été KO au lit."

Louise, 27 ans, enceinte

Si ces risques sont largement méconnus au sein de la population générale – ainsi, 52 % des Français seulement jugent que quand on est enceinte, il faut se faire vacciner contre la grippe [33] –, ils le sont également par les femmes enceintes elles-mêmes. Certes, certaines femmes ont pu appréhender cette vulnérabilité. Louise, femme enceinte qui a eu la grippe plus jeune [34] [35], s'en souvient encore.

Mais, dans leur très grande majorité, les femmes enceintes, sous-informées, n'ont pas connaissance de la gravité potentielle de la grippe pour elles-mêmes et pour le bébé qu'elles portent : la grippe n'est pas identifiée comme un danger au même titre que peuvent l'être, par exemple, la listériose ou la toxoplasmose au cours d'une grossesse. Cette ignorance est d'autant plus préjudiciable que le vaccin peut soulever des questions voire des inquiétudes s'agissant de ses effets sur le bébé.

Ceci explique que le taux de couverture vaccinale des femmes enceintes demeure aujourd'hui trop faible. En 2016, seulement 7,4 % des femmes enceintes déclaraient avoir été vaccinées contre la grippe saisonnière [36], un taux qui est largement inférieur à celui des autres groupes à risque.

Dès lors, tout l'enjeu est d'accompagner les femmes enceintes dans une double prise de conscience : non seulement la grippe peut être très grave pour elles-mêmes et pour leur enfant à naître, mais le vaccin, loin de présenter un risque, constitue la meilleure protection contre la maladie.

Bon à savoir

La vaccination des femmes enceintes contre la grippe protège aussi les bébés à naître. Les anticorps maternels permettent de protéger les bébés du risque de grippe durant leurs six premiers mois de vie. Par ailleurs, il est démontré que la vaccination des femmes enceintes ne présente aucun risque pour l'enfant. Il n'existe pas non plus d'effets nocifs à long terme sur la santé des enfants lorsqu'une femme enceinte reçoit le vaccin [37].

[32] *Communiqué de presse de l'Ordre des Sages-Femmes "Vacciner la femme enceinte contre la grippe : protéger la mère, protéger l'enfant à naître". en date du 10 novembre 2016. Consultable ici : http://www.ordre-sages-femmes.fr/actualites/vacciner-la-femme-enceinte-contre-la-grippe-proteger-la-mere-proteger-lenfant-a-naitre/.*

[33] *"Connaissances et idées reçues à propos de la grippe", enquête menée par l'institut BVA pour l'Assurance Maladie, par Internet, du 17 au 24 septembre 2018, auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, composé de 2 000 personnes. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas, appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession de la personne référente du ménage et région.*

[34] *"Grippe : leviers conscients et inconscients de vaccination. Une étude à visée ethnographique et comportementale ». Etude qualitative exploratoire menée selon la méthodologie du "nudge" pour l'Assurance Maladie par l'institut BVA en mai 2019 dans le but de comprendre les freins à la vaccination et de trouver des leviers de changements de comportement chez les jeunes seniors et chez les femmes enceintes.*

[35] *Les noms et âges des personnes ont été volontairement modifiés pour des raisons de confidentialité.*

[36] *Enquête nationale périnatale – Rapport 2016. Consultable ici : http://www.xn--epop-inserm-ebb.fr/wp- content/uploads/2017/10/ENP2016_rapport_complet.pdf.*

[37] *Health outcomes of young children born to mothers who received 2009 pandemic H1N1 influenza vaccination during pregnancy: retrospective cohort study. BMJ 2019; 366 doi: https://doi.org/10.1136/bmj.l4151 (Published 10 July 2019).*

D – LES PERSONNES ATTEINTES D'UNE MALADIE CHRONIQUE : à sensibiliser davantage

Près de 8 Français sur 10 (78 %) savent qu'il faut se faire vacciner lorsque l'on est atteint de certaines maladies chroniques [38].

Pourtant, parmi plus de 2 millions de personnes de 18 à 64 ans atteintes d'une maladie chronique ayant été invitées à se faire vacciner,

29,2 % seulement sont passées à l'acte [39].

Particulièrement fragile et vulnérable, cette population voit les risques de complications, potentiellement graves voire mortelles, majorés. Il est donc essentiel que les professionnels de santé spécialistes qui les suivent puissent leur rappeler les risques encourus lorsqu'on est atteint d'une maladie chronique et victime de la grippe.

Chiffres de la campagne 2018/2019 en Occitanie pour la population en ALD [40]

Ensemble des assurés ou ayants droit, affiliés au régime général hors SLM, ayant eu au moins 1 remboursement entre janvier 2017 et janvier 2018 (en rapport ou non avec leur ALD) et dont l'ALD est active en février 2018 (en l'absence de données plus récentes).

	Population en ALD invitée en 2018/2019 [40]		
	Vaccinés	Invités	Taux de couverture
Ariège	427	1 983	36,4%
Aude	889	4 080	37,4%
Aveyron	644	2 364	46,1%
Gard	1 872	7 519	44,5%
Haute Garonne	4 569	20 221	42,7%
Gers	625	2 202	49,1%
Hérault	3 734	14 841	46,1%
Lot	352	1 514	39,1%
Lozère	145	530	44,1%
Hautes-Pyrénées	805	3 234	45,2%
Pyrénées-Orientales	1 159	5 025	39,8%
Tarn	7 057	18 606	37,9%
Tarn-et- Garonne	4 230	11 076	38,2%
TOTAL OCCITANIE	101 721	264 719	38,4%

[38] *"Connaissances et idées reçues à propos de la grippe", enquête menée par l'institut BVA pour l'Assurance Maladie, par Internet, du 17 au 24 septembre 2018, auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, composé de 2 000 personnes. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas, appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession de la personne référente du ménage et région.*

[39] *BEH n°28, 23/10/2019, Santé Publique France. Consultable ici : https://www.santepubliquefrance.fr/revues/beh/bulletin-epidemiologique-hebdomadaire.*

[40] *Sources : DCIR, ESOPE pour population invitée - Patients affiliés au Régime Général hors SLM (hors MGP et CAMIEG, y compris Banque de France) -de septembre 2018 à fin février 2019*

E – LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ :
Des relais clés pour convaincre les publics concernés.

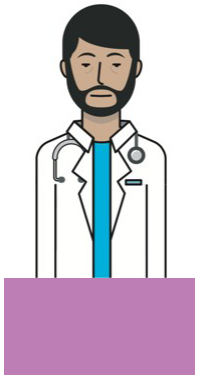

Le conseil du médecin apparaît comme l'un des principaux leviers de diffusion de la vaccination contre la grippe : il arrive en 4ème position des motivations pouvant conduire à se faire vacciner évoquées par les Français, derrière la peur d'un décès, celle d'une hospitalisation et le fait de se protéger soi-même et les autres [41].

Tous les professionnels de santé, qu'ils exercent en établissement ou en libéral, sont en effet des acteurs majeurs de la vaccination et un relais essentiel auprès des populations concernées. Ils sont le plus à même d'informer les patients, notamment les jeunes seniors, les femmes enceintes et les personnes atteintes de maladie chronique, sur leur vulnérabilité face à la grippe et sur les bénéfices de la vaccination. Ils ont aussi un rôle clé d'information et de réassurance sur la vaccination auprès de leurs patients en cas de questionnement ou de doute.

[41] "Connaissances et idées reçues à propos de la grippe", enquête menée par l'institut BVA pour l'Assurance Maladie, par Internet, du 17 au 24 septembre 2018, auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, composé de 2 000 personnes. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas, appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession de la personne référente du ménage et région.

3 LA CAMPAGNE DE VACCINATION 2019-2020 : LES NOUVEAUTÉS

A – UN PARCOURS DE VACCINATION SIMPLIFIÉ

Plus de 12 millions d'assurés du régime général considérés comme à risque sont invités, chaque année, à se faire vacciner gratuitement par l'Assurance Maladie.
Depuis la saison 2018-2019, les modalités de vaccination sont simplifiées pour les adultes qui se font vacciner pour la première fois. Toutes les personnes de 18 ans et plus pour lesquelles la vaccination anti-grippale est recommandée peuvent désormais retirer directement leur vaccin à la pharmacie, sur simple présentation de leur bon de prise en charge de l'Assurance Maladie ou de la MSA. Elles peuvent ensuite se faire vacciner par le professionnel de leur choix : médecin, sage-femme, infirmier(e), pharmacien volontaire.

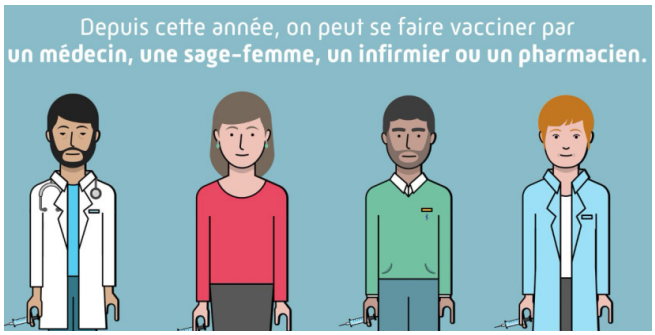

Pour les personnes de moins de 18 ans, la prescription médicale reste indispensable.

En pharmacie : généralisation de la vaccination

Après deux années d'expérimentation, près d'1 million de Français ont pu être vaccinés contre la grippe saisonnière par leur pharmacien. Dès le mois d'octobre 2019, tous les pharmaciens d'officine volontaires pourront effectuer la vaccination antigrippale pour les personnes majeures éligibles, après avoir validé une formation théorique et pratique, adapté leur espace professionnel à cette nouvelle activité et effectué une déclaration auprès des agences régionales de santé (ARS). Le pharmacien facture l'acte d'injection en tiers payant pour permettre à l'assuré d'être dispensé de l'avance des frais.

Certaines personnes, pour lesquelles la vaccination est recommandée, ne reçoivent pas de bon de prise en charge du fait de la difficulté que rencontre l'Assurance Maladie et la MSA à les identifier (femmes enceintes, personnes obèses ayant un Indice de Masse Corporelle (poids en kg / taille en m^2) supérieur ou égal à 40, entourage familial des nourrissons à risque de grippe grave et des personnes immunodéprimées). Les médecins, sages-femmes, infirmier(e)s et pharmaciens peuvent leur prescrire le vaccin sur un bon vierge téléchargeable sur le site de l'Assurance Maladie amelipro.
La possibilité de se faire vacciner par d'autres professionnels de santé est bien accueillie par les Français. Ils sont prêts à se faire vacciner par un infirmier (69 %) ou par un pharmacien (49 %), ce qui témoigne de leur adhésion aux récentes mesures de simplification du dispositif vaccinal [42].

Lors de la campagne 2018-2019, l'expérimentation de la vaccination antigrippale en officine s'est étendue à la région Occitanie. La population cible a été élargie à l'ensemble des personnes majeures ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur à l'exception des personnes présentant des antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure.
Cette expérimentation s'est réalisée sur la base du volontariat dans les régions retenues. La participation des pharmaciens d'officines candidats a nécessité l'autorisation de l'ARS. Elle a pris fin le 1er mars 2019. En Occitanie, **82% des officines** ont participé à l'expérimentation et **3 441 pharmaciens ont eu l'autorisation de procéder à la vaccination**. Le nombre de vaccins administrés par leur intermédiaire a été de 167 313 (dont 37 847 chez des primo-vaccinants), soit une moyenne de **101 injections** par officine. Des officines de tous les départements y ont participé [43].

[42] "Connaissances et idées reçues à propos de la grippe", enquête menée par l'institut BVA pour l'Assurance Maladie, par Internet, du 17 au 24 septembre 2018, auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, composé de 2 000 personnes. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas, appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession de la personne référente du ménage et région.

[43] Source Santé publique France – Bulletin de santé publique – Avril 2019 - Occitanie

B – LES VACCINS :
composition et liste des vaccins pris en charge

La composition du vaccin est adaptée annuellement, suivant la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé, en fonction des souches virales qui ont circulé l'hiver précédent et donc les plus susceptibles d'être présentes cette année.

Cette année, deux vaccins tétravalents et un vaccin trivalent sont mis à disposition et pris en charge dans le cadre de la campagne.

La composition des vaccins recommandée pour la saison grippale 2019-2020 dans l'hémisphère nord est modifiée par rapport à celle de l'année précédente, et comprend les souches suivantes :

- virus de type A/Brisbane/02/2018 (H1N1) pdm09
- virus de type A/Kansas/ 14/2017 (H3N2)
- virus de type B/Colorado /06/2017
- complétée par la souche du virus de type B/Phuket/3073/2013 pour les vaccins tétravalents.

Liste des vaccins grippaux pris en charge dans le cadre de la campagne

- Les vaccins disponibles en France cette année sont quasi-exclusivement des vaccins tétravalents.
- Vaccins grippaux indiqués à partir de l'âge de 6 mois : VAXIGRIPTETRA (tétravalent) et INFLUVAC (trivalent)
- Vaccin grippal indiqué à partir de l'âge de 3 ans : INFLUVAC TETRA (tétravalent).

4 UNE NOUVELLE CAMPAGNE D'INFORMATION POUR MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA VACCINATION

A – "CETTE ANNÉE ENCORE, LA GRIPPE VA FAIRE TRÈS MAL", une campagne pour frapper les esprits

L'Assurance Maladie a mené avec l'institut BVA une étude qualitative « exploratoire » dans le but de comprendre les freins à la vaccination et de trouver des leviers de changements de comportement (étude dite « comportementale » et conduite selon la méthodologie du *"nudge"*) chez les jeunes seniors et chez les femmes enceintes [44]. Selon cette étude, la grippe est perçue différemment selon qu'on en ait souffert récemment ou non. Parmi les jeunes seniors, ceux qui ne l'ont pas vécue ou dont le souvenir en est ancien la voient comme une maladie *"banale"*, tandis que ceux qui en ont gardé un souvenir marquant se font plus facilement vacciner. Quant aux femmes enceintes, c'est avant tout par méconnaissance des symptômes et de la gravité de la grippe mais aussi par crainte du danger que le vaccin pourrait représenter pour leur bébé qu'elles ne pensent pas à se faire vacciner. Au total, l'étude montre qu'auprès de ces publics il est important de redonner de la saillance et du contenu concret à la maladie, en mettant en avant des personnes et des situations vécues plutôt que des chiffres.

Parce que la connaissance intime de ce qu'est la grippe, de ses symptômes et de ses suites possiblement graves constitue le premier pas vers la vaccination, la nouvelle campagne d'information lancée par l'Assurance Maladie en partenariat avec le ministère des Solidarités et de la Santé, Santé publique France et la Mutualité sociale agricole veut faire vivre une expérience immersive aussi redoutable qu'inoubliable aux personnes concernées, en mettant l'accent sur la sévérité des symptômes de la grippe.

"Cette année encore, la grippe va faire très mal", c'est ainsi que les pouvoirs publics entendent frapper les esprits avec une nouvelle campagne de sensibilisation prévue à destination du grand public déployait depuis le 27 octobre sur tous les écrans et dans la presse. Elle s'articule autour d'un spot publicitaire dans lequel un personnage pernicieux, qui joue le rôle du virus, répand dans une action jubilatoire les symptômes de la grippe chez ses *"victimes"*. Le film vise ainsi à faire (re)vivre aux spectateurs la maladie par procuration et, par conséquent, à redonner à la grippe sa dangerosité latente afin de favoriser l'adoption de la vaccination comme la première des protections.

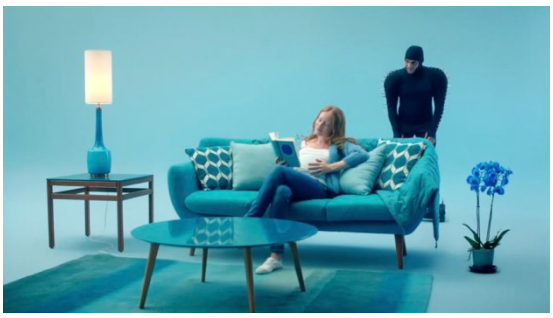

Cette année, les femmes enceintes, pour lesquelles la couverture vaccinale reste très insuffisante, font l'objet d'une attention particulière, à travers un film spécifique où la grippe apparaît comme une menace insidieuse et silencieuse à ne pas négliger.

[44] "Grippe : leviers conscients et inconscients de vaccination. Une étude à visée ethnographique et comportementale". Etude qualitative menée pour l'Assurance Maladie par l'institut BVA en mai 2019.

B – UN DISPOSITIF COMPLET, MULTI-MÉDIAS, pour convaincre les publics fragiles de se faire vacciner

Cette campagne se caractérise par un volet grand public avec :

- Une campagne TV, via un nouveau spot télévisé diffusé depuis le 27 octobre sur les principale chaînes de la TNT ;
- une campagne digitale, avec notamment la diffusion d'un film dédié aux femmes enceintes ;
- une campagne d'insertions presse dans les principaux titres de la PQR ;
- une campagne d'affichage vidéo, sur les écrans du parcours de soins (hôpitaux, maisons de santé et pharmacies) ;
- des actions de proximité dans les CPAM et dans les MSA : des flyers accompagnant les courriers, des affiches pour les salles d'attente, une vidéo pédagogique à diffuser sur les accueils de l'Assurance Maladie ;
- des partenariats médias (M6/RTL, Grand-Mercredi, WeMoms), inscrits dans le temps, pour compléter et appuyer le message central via des formats plus éditoriaux, capitalisant sur l'expérience et le témoignage.

Dans un second temps, en décembre, une nouvelle campagne sera lancée pour favoriser l'apprentissage et l'adoption des gestes barrières à mettre en place pour limiter la transmission du virus.

B – DES ACTIONS SPÉCIFIQUES, pour convaincre et accompagner les professionnels de santé

L'Assurance Maladie continue à mener des actions pour accompagner les professionnels de santé dans leur travail de conviction auprès des patients à risque et les encourager à se faire eux-mêmes vacciner :

- des affiches de sensibilisation sont envoyées aux professionnels de santé libéraux à destination des salles d'attente pour inciter les patients à se faire vacciner ;
- des flyers d'information sont mis à la disposition des pharmacies par le biais d'un partenariat avec le Cespharm ;
- des annonces presse pour inciter les professionnels de santé à se faire vacciner sont diffusées dans les revues spécialisées : Egora, Infirmières Magazine, Profession Sages-Femmes… ;
- des affiches de sensibilisation sont envoyées aux directeurs des Ehpad pour inciter le personnel à se faire vacciner ;
- des visites des délégués de l'Assurance Maladie sont organisées auprès des sages-femmes sur les sujets de prévention, et particulièrement sur la vaccination antigrippale.

Les modalités pratiques de la vaccination sont rappelées par des mémos mis à disposition sur ameli.fr

Une mobilisation collective de tous les professionnels en Occitanie à l'initiative de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, avec le soutien de l'Agence régionale de santé et de l'Assurance Maladie

Pour **inviter tous les professionnels concernés à montrer l'exemple et à s'engager collectivement en faveur de la vaccination**, une vaste mobilisation s'organise dans toute la région Occitanie.

A l'initiative du Président de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, avec le soutien de l'Agence régionale de santé et de l'Assurance Maladie, tous les représentants des professionnels de la santé et du secteur médico-social sont invités à signer **une charte pour le vaccination des professionnels.** Les signataires s'engagent à se faire vacciner et inviter tous leurs confrères à en faire autant. Un badge individuel valorise cet engagement individuel auprès de l'ensemble des personnes prises en charge, avec un slogan simple :

Je suis vacciné(e)
Je me protège, je vous protège

1 CHARTE D'ENGAGEMENT

est proposée à la signature de tous les représentants des professionnels de la santé et du secteur médico-social de la région Occitanie pour inciter davantage de ces professionnels à se faire vacciner pour se protéger et protéger leurs patients. Cette Charte est signée ce jour par des acteurs de santé, hospitaliers et libéraux, et des acteurs de la prise en charge médico-sociale, notamment de nos ainés.

15 000 BADGES

seront diffusés cette année aux professionnels de toute la région Occitanie pour valoriser leur engagement individuel en faveur de la vaccination

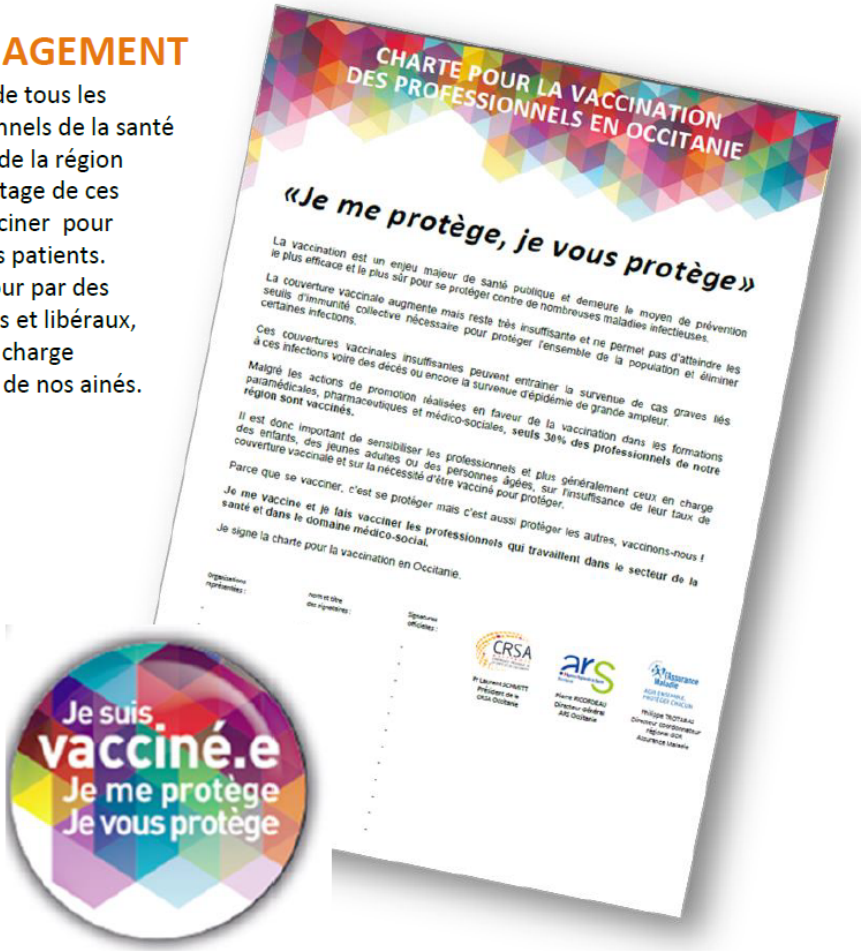

ANNEXES

Extrait du calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2019
Ministère des Solidarité et de la Santé – mars 2019

"Les recommandations concernant le vaccin contre les virus grippaux saisonniers peuvent évoluer en fonction de données épidémiologiques et ainsi faire l'objet de recommandations actualisées non incluses dans le calendrier des vaccinations. La vaccination s'effectue chaque année lors de la campagne de vaccination dont les dates sont fixées par le ministère chargé de la santé."

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES
La vaccination contre la grippe est recommandée chaque année pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES
La vaccination est recommandée chez les personnes à risque de grippe sévère ou compliquée :

- les femmes enceintes, quel que soit le trimestre de la grossesse ;
- les personnes, y compris les enfants à partir de l'âge de 6 mois, atteintes des pathologies suivantes :
  - affections broncho-pulmonaires chroniques répondant aux critères de l'ALD 14 (asthme et BPCO) ;
  - insuffisances respiratoires chroniques obstructives ou restrictives quelle que soit la cause, y compris les maladies neuromusculaires à risque de décompensation respiratoire, les malformations des voies aériennes supérieures ou inférieures, les malformations pulmonaires ou les malformations de la cage thoracique ;
  - maladies respiratoires chroniques ne remplissant pas les critères de l'ALD mais susceptibles d'être aggravées ou décompensées par une affection grippale, dont asthme, bronchite chronique, bronchiectasies, hyper-réactivité bronchique ;
  - dysplasies broncho-pulmonaires[45] ;
  - mucoviscidose ;
  - cardiopathies congénitales cyanogènes ou avec une HTAP et/ou une insuffisance cardiaque ;
  - insuffisances cardiaques graves ;
  - valvulopathies graves ;
  - troubles du rythme graves justifiant un traitement au long cours ;
  - maladies des coronaires ;
  - antécédents d'accident vasculaire cérébral ;
  - formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie, poliomyélite, myasthénie, maladie de Charcot) ;
  - paraplégies et tétraplégies avec atteinte diaphragmatique ;
  - néphropathies chroniques graves ;
  - syndromes néphrotiques ;
  - drépanocytoses, homozygotes et doubles hétérozygotes S/C, thalasso-drépanocytose ;
  - diabètes de type 1 et de type 2 ;

[45] *Traitées au cours des six mois précédents par ventilation mécanique et/ou oxygénothérapie prolongée et/ou traitement médicamenteux continu(corticoïdes, bronchodilatateurs, diurétiques).*

- déficits immunitaires primitifs ou acquis (à l'exception des personnes qui reçoivent un traitement régulier par immunoglobulines) :
    - pathologies oncologiques et hématologiques, transplantations d'organe et de cellules souches hématopoïétiques, déficits immunitaires héréditaires ;
    - maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur ;
    - personnes infectées par le VIH quels que soient leur âge et leur statut immunovirologique ;
- maladie hépatique chronique avec ou sans cirrhose ;

- les personnes obèses avec un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 40 kg/m2, sans pathologie associée ou atteintes d'une pathologie autre que celles citées ci-dessus ;
- les personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ainsi que dans un établissement médico-social d'hébergement quel que soit leur âge ;
- l'entourage [46] des nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque de grippe grave ainsi définis : prématurés, notamment ceux porteurs de séquelles à type de broncho-dysplasie, et enfants atteints de cardiopathie congénitale, de déficit immunitaire congénital, de pathologie pulmonaire, neurologique ou neuromusculaire ou d'une affection de longue durée (cf. supra) ainsi que l'entourage des personnes immunodéprimées [47].

Recommandations pour les professionnels

Professionnels de santé et tout professionnel en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère.

Personnel navigant des bateaux de croisière et des avions et personnel de l'industrie des voyages accompagnant les groupes de voyageurs (guides).

[46] *La notion d'entourage comprend le milieu familial (personnes résidant sous le même toit), l'assistant maternel et tous les contacts réguliers du nourrisson.*

[47] *Conformément à l'avis du HCSP "Vaccination des personnes immunodéprimées ou asplèniques Recommandations 2ème édition - Décembre 2014." disponible sur : https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=504*

BSP Édition nationale

Bulletin de santé publique. OCTOBRE 2019

Santé publique France

VACCINATION

Couverture vaccinale antigrippale chez les professionnels de santé

SOMMAIRE

Points clés p.1 **Enquête de couverture vaccinale dans les établissements de santé** p.2 méthodologie p.2 Résultats p.3 Estimations des couvertures vaccinales contre la grippe p.3 Leviers et freins à la vaccination antigrippale p.4 Actions susceptibles d'améliorer la couverture vaccinale antigrippale des professionnels dans les établissements de santé p.5 Position vis-à-vis de l'obligation vaccinale contre la grippe pour les professionnels de santé p.5 **Enquête de couverture vaccinale contre la grippe des professionnels en Ehpad** p.6 méthodologie p.6 Résultats p.6 Estimations des couvertures vaccinales contre la grippe p.7 Actions susceptibles d'améliorer la couverture vaccinale antigrippale des professionnels en Ehpad p.8 **Remerciements, équipe, bibliographie** p.8

POINTS CLÉS

● **La couverture vaccinale nationale des professionnels de santé pour la saison 2018-2019**

dans les établissements de santé :

- est estimée à 35%
- varie selon la profession : médecin : 67%, sage-femme : 48%, infirmier(e) : 36%, aide-soignant(e) : 21%
- en comparaison aux données historiques (2009) augmente pour les sages-femmes, a tendance à augmenter pour les médecins et les infirmier(e)s et est stable pour les aides soignant(e)s.

dans les établissements d'accueil pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) :

- est estimée à 32%
- varie selon la profession : médecin : 75%, infirmier(e) : 43%, aide-soignant(e) : 27% et autres paramédicaux : 34%
- en comparaison aux données historiques (2009) montre une hausse pour les médecins, une relative stabilité pour les infirmièr(e)s et une baisse pour les aides soignant(e)s .

● **Des mesures mises en place au sein des établissements de santé ou des Ehpad, destinées à promouvoir la vaccination ou à faciliter la disponibilité du vaccin, permettent d'améliorer les couvertures vaccinales antigrippales des professionnels. Dans les établissements où ces différentes mesures ont été associées, les couvertures vaccinales antigrippales dépassent 50%.**

● **Concernant l'obligation vaccinale contre la grippe appliquée à leur profession, 43% des professionnels se déclaraient « très favorable » ou « plutôt favorable » et 44% « plutôt défavorable » ou « pas du tout favorable ».**

Les catégories de professionnels les mieux vaccinées contre la grippe sont celles les plus favorables à l'obligation vaccinale.

RéPiAS Réseau de Prévention des Infections Associées aux Soins
MATIS

CONTEXTE

En France, les soignants font l'objet de recommandations vaccinales particulières qui visent d'une part à les protéger des maladies transmissibles auxquelles ils sont exposés et d'autre part à réduire la transmission d'agents à leurs patients, notamment les plus fragiles. Certaines maladies font l'objet d'une obligation vaccinale (diphtérie, tétanos, poliomyélite, hépatite B) et d'autres d'une recommandation vaccinale (coqueluche, varicelle, grippe saisonnière et rougeole). Les données nationales de couverture vaccinale chez les professionnels de santé en établissements de santé (ES) [1] et en établissements d'hébergement pour personnes âgées (Ehpad) [2] étaient anciennes (2009).

Afin de disposer d'estimations nationales récentes de couverture vaccinale antigrippale des professionnels de santé dans ces structures, deux études ont été mises en place par Santé publique France en collaboration avec le CPias Nouvelle Aquitaine dans le cadre de la mission nationale «Soutien aux actions de prévention des infections associées aux soins » et le réseau des CPias.

COUVERTURES VACCINALES CONTRE LA GRIPPE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MÉTHODOLOGIE

• Type d'étude

L'enquête de couverture vaccinale s'appuie sur une enquête nationale transversale anonyme à visée descriptive avec sélection par sondage aléatoire à trois degrés (établissements, services et professionnels de santé).

• Établissements et professionnels inclus dans l'enquête

Les établissements de santé inclus dans l'enquête étaient les suivants : Centres Hospitaliers (CH), Centres Hospitaliers Régionaux (CHR), Centres Hospitaliers Universitaires (CHU), Etablissements MCO (Médecine - Chirurgie – Obstétrique), Hôpitaux locaux (HL), Centres de Lutte Contre le Cancer (CLCC), Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) et Soins de longue durée (SLD). Seuls les établissements de plus de 30 lits ont été inclus dans l'enquête. Les établissements de soins spécifiques tels que les établissements d'hémodialyse, établissements de soins ambulatoires, les hôpitaux militaires, les cliniques thermales ou radiologiques, les centres hospitaliers spécialisés, les hôpitaux psychiatriques ainsi que les EHPAD ont été exclus de cette enquête.

Les professionnels de santé inclus dans l'enquête étaient les suivants : les médecins, sages-femmes, infirmier(e)s, aides-soignant(e)s en poste stable (depuis au moins 3 mois) dans l'établissement. Les étudiants (internes, externes, élèves infirmiers …) et vacataires présents depuis moins de 3 mois dans l'établissement ont été exclus de l'enquête.

• Sondage

Les établissements de santé ont été tirés au sort à partir de la base SAE (Statistique annuelle des établissements de santé). Les établissements étaient invités à inclure un minimum de 5 services tirés au sort (et un maximum de 10) avec, dans la mesure du possible en fonction de l'établissement, au moins un service dans chacune des 5 catégories de services suivantes : services de médecine ou de chirurgie adulte, services accueillant des patients particulièrement à risque (réanimation, oncologie, hématologie), services de pédiatrie, services d'obstétrique et services de soins de longue durée (SLD) ou de soins de suite et de réadaptation (SSR). Les professionnels de santé (médecins, sages-femmes, infirmier(e)s, aides-soignant(e)s) présents dans le service le jour de l'enquête ont été invités à participer. Afin d'estimer les poids de sondage, ont été recueillis, les nombres totaux de services dans les établissements enquêtés par catégorie de service ainsi que les nombres totaux de professionnels travaillant dans les services enquêtés par catégorie de professionnels.

• Conduite de l'enquête

L'enquête dans les établissements a été conduite entre le 3 juin et le 15 juillet 2019 par des représentants de l'équipe opérationnelle d'hygiène (EOH) ou du service de santé au travail de l'établissement. Afin d'aider au recueil des données et d'éviter les biais de désirabilité, une tablette électronique a été fournie par Santé publique France permettant aux professionnels de saisir eux-mêmes les réponses au questionnaire. Les données ont été recueillies grâce à une application informatique développée par le Cpias Nouvelle Aquitaine.

• Analyse des données

Les données ont été analysées sous Stata 14 par Santé publique France. Un redressement post stratification a été appliqué par catégorie de professionnels en tenant compte de la région, du sexe et de l'âge lorsque les données étaient disponibles. Les analyses uni- et multivariées ont été réalisées par régression de Poisson.

RÉSULTATS

• Caractéristiques des établissements et des professionnels de santé inclus

Deux cent soixante treize établissements de santé ont été sollicités dont 45 dans les départements d'outre-mer (DOM). Sur ces 273 établissements, 167 (dont 26 dans les DOM) et 8 594 professionnels de santé (dont 1 110 dans les DOM) ont été inclus.

Ont participé à l'étude, 1238 médecins, 405 sage-femmes, 3674 infirmier(e)s et 3277 aides-soignant(e)s. La répartition par catégorie de services est la suivante : Médecine-Chirurgie adulte : 3011 professionnels, Réanimation-Hématologie-Oncologie : 1 661, Obstétrique : 1 028, Pédiatrie : 783 et SSR – SLD : 2 111.

Répartitions des établissements sollicités et participants et des professionnels participants par région. Enquête de couverture vaccinale des professionnels de santé en établissements de santé, France, 2019.

Régions	Nombres d'établissements sollicités	Nombres d'établissements ayant participé	Nombres de professionnels ayant participé
Auvergne-Rhône-Alpes	20	10	537
Bourgogne-Franche-Comté	17	9	467
Bretagne	16	9	627
Centre Val de Loire	15	9	413
Corse	14	8	323
Grand Est	18	15	734
Hauts de France	19	12	814
Ile de France	23	14	809
Normandie	15	9	494
Nouvelle-Aquitaine	16	7	362
Occitanie	18	8	451
Paca	21	16	687
Pays de la Loire	16	15	766
France métropolitaine	**228**	**141**	**7484**
Guadeloupe	13	11	383
Guyane	4	3	102
Martinique	14	6	178
Mayotte	1	1	153
Réunion (Ile de)	13	5	294
DOM	**45**	**26**	**1110**
France entière	**273**	**167**	**8594**

• Estimations des couvertures vaccinales contre la grippe

La couverture vaccinale antigrippale des professionnels de santé en établissement de santé pour la saison 2018-2019 en France est estimée à : 34,8% [IC95% : 32,4-37,4]

Cette couverture varie notamment en fonction :

- **de la profession :** en diminuant avec le niveau d'étude (médecin : 67,2%, sage-femme : 47,8%, infirmier(e) : 35,9%, aide-soignant(e) : 20,9%),
- **de l'âge** : en augmentant de 22,2% chez les moins de 30 ans à 39,2% chez les 50 ans et plus,
- **du sexe :** homme : 47,1%, femme 32,8%, et
- **de la région**. La couverture antigrippale est estimée à :
  - à **11,8% [8,3-16,4] dans les DOM**,
  - à **35,4% [32,9-38,0] en France métropolitaine**.

Couvertures vaccinales régionales contre la grippe, tous professionnels de santé confondus, saison 2018-2019. Enquête de couverture vaccinale des professionnels de santé en établissements de santé, France, 2019.

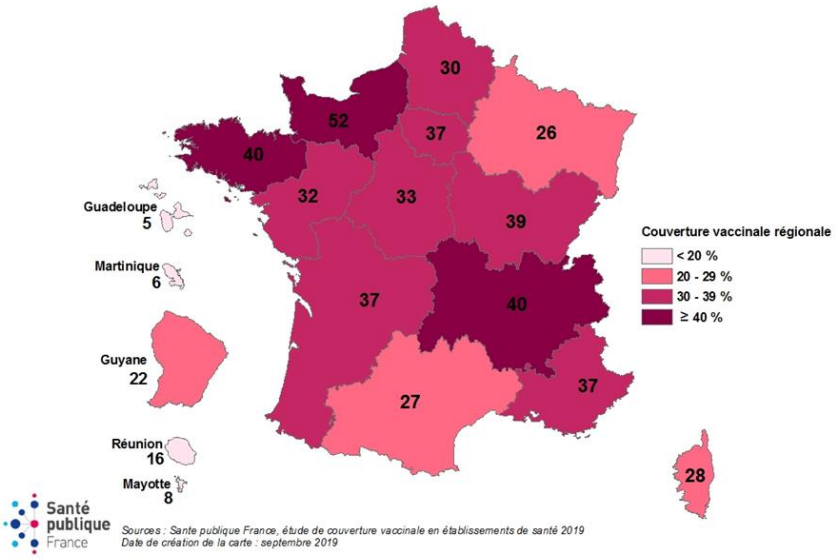

La comparaison avec les données de 2009 [1] montre une évolution contrastée en fonction du type de professionnels, avec une augmentation pour les sages-femmes, une tendance à l'augmentation pour les médecins et les infirmier(e)s et une stabilité pour les aides soignant(e)s.

• Leviers et freins à la vaccination antigrippale

Interrogés sur les raisons principales de non vaccination contre la grippe (plusieurs réponses possibles), les professionnels non vaccinés lors de la saison 2018-2019 ont, le plus souvent, mis en avant un « doute de l'efficacité du vaccin antigrippal » (50,3% [37,8-52,8]) et une « crainte des effets secondaires du vaccin anti-grippal » (40,1% [37,0-43,4]),

Interrogés sur les mesures susceptibles d'inciter à se faire vacciner contre la grippe, les différentes propositions faites ont accueillies l'adhésion de 20% et 33% des professionnels non vaccinés contre la grippe lors de la saison 2018-2019.

Professionnels en établissements de santé non vaccinés contre la grippe en 2018-2019 : quelles mesures pourraient vous inciter à vous faire vacciner contre la grippe ? (N : 5233 professionnels), France, 2019.

Mesures	Proportion des professionnels de santé (%, [IC,95%])	
	« Oui » ou « Plutôt oui »	« Non » ou « Plutôt non »
Un accès facile à la vaccination (ex : dans le service) sur de larges plages horaires	33,0 [30,1-36,0]	67,0 [64,0-69,9]
Un médecin ou une infirmier(e) référent(e) sur la vaccination dans votre service susceptible d'apporter les informations fiables sur la vaccination	30,5 [28,2-32,8]	69,6 [67,2-71,8]
Position claire du chef de service ou de cadre infirmier sur la vaccination antigrippale	23,2 [21,3-25,2]	76,8 [74,8-78,7]
Une meilleure information sur la vaccination antigrippale	33,0 [30,8-35,3]	67,0 [64,7-69,2]
Une meilleure information sur la grippe	27,5 [25,3-29,8]	72,5 [70,2-74,7]
L'organisation de réunions ou de tables rondes propices au partage d'opinions	20,5 [18,2-22,9]	79,5 [77,1-81,8]

Interrogés sur les raisons principales de vaccination contre la grippe (plusieurs réponses possibles), les professionnels vaccinés lors de la saison 2018-2019 ont, le plus souvent, cité : la « protection des patients» (74,2% [71,8-76,5]), « leur protection personnelle » (72,9% [70,4-75,3]) et « la protection de leur famille et de leur entourage » (60,3% [56,7-63,7]).

• Mesures mises en place dans les établissements de santé pour promouvoir la vaccination antigrippale

Les établissements ont décrit les mesures mises en place pour la saison 2018-2019.

Organisation de la vaccination antigrippale pour les professionnels : mesures mises en place par les établissements pour la saison hivernale 2018-2019 (N : 167 établissements)

Mesures	Mesures mises en place, saison 2018-2019, % [IC95%]
Organisation d'une vaccination gratuite contre la grippe pour le personnel	98,0 [96,1-99,0]
- au sein de la médecine du travail	38,4 [30,3-47,1]
- au sein des (ou de certains) services	88,0 [81,4-92,5]
- au sein de lieux facilement fréquentés (accueil, cafétéria, salle de repos …)	21,7 [14,0-32,2]
- par des équipes mobiles de vaccinateurs	24,6 [17,5-33,5]
- sur des plages horaires variées permettent la vaccination de tout le personnel (nuit, équipes et contres équipes)	52,4 [41,5-63,2]
La promotion de la vaccination antigrippale des professionnels	96,3 [92,0-98,8]
- Affiches	87,9 [79,6-93,1]
- Support vidéo, jeux, serious game	9,1 [4,5-17,5]
- Séances collectives d'information	39,5 [29,1-51,0]
- Séances individuelles d'information	27,4 [20,2-35,9]
Contenus de la promotion de la vaccination antigrippale des professionnels	
- Informations sur les vaccins	52,7 [42,3-63,0]
- Informations sur la grippe	86,7 [78,6-92,0]
- Informations sur le bénéfice de la vaccination pour les patients	59,2 [48,5-69,0]
- Informations sur le bénéfice individuel de la vaccination	66,9 [55,1-76,8]
Des référents vaccination sont nommés au sein de l'établissement*	27,2 [19,0-37,4]
Existence d'un groupe pluridisciplinaire sur la vaccination	33,3 [24,4-43,6]
Analyse des freins organisationnels à la vaccination antigrippale	22,7 [15,1-32,5]

* médecins ou paramédicaux susceptibles d'apporter des informations fiables sur la vaccination ; IC 95% : intervalle de confiance à 95%

• Actions susceptibles d'améliorer la couverture vaccinale antigrippale des professionnels dans les établissements de santé

Après analyses multivariées, il a pu être identifié les actions susceptibles d'améliorer significativement la couverture vaccinale antigrippale des professionnels dans les établissements de santé.

Mesures	Gain relatif de couverture vaccinale antigrippale (%)
Analyse des freins organisationnels à la vaccination antigrippale et mise en place d'un programme d'actions	+ 44%
Le chef de service ou le cadre infirmier soutient la campagne de vaccination antigrippale	+ 42%
Organisation d'une vaccination gratuite contre la grippe pour le personnel :	
- Au sein du service	+ 39%
- Par des équipes mobiles de vaccinateurs	+ 15%
Promotion de la vaccination antigrippale des professionnels avec information sur les vaccins	+ 21%
Nomination de référents vaccination au sein du service*	+ 19%

* médecins ou un paramédicaux susceptibles d'apporter des informations fiables sur la vaccination

Dans les établissements où aucune de ces mesures n'a été mise en place, la couverture vaccinale antigrippale des professionnels est inférieure à 20%. En revanche, dans les établissements où ces différentes mesures ont été associées, **la couverture vaccinale dépasse 50%**.

Au regard de la couverture vaccinale antigrippale nationale des professionnels de santé de 35%, **l'association de ces différentes mesures au sein des établissements de santé pourrait donc permettre d'augmenter la couverture antigrippale de 15%.**

• Position vis-à-vis de l'obligation vaccinale contre la grippe pour les professionnels de santé

Les professionnels étaient également interrogés sur leur position vis-à-vis de l'obligation vaccinale pour le vaccin antigrippal appliquée à leur profession. Les réponses étaient très partagées, 42,7% des professionnels se déclaraient « très favorable » ou « plutôt favorable » à l'obligation vaccinale, 44,1% se déclaraient « plutôt défavorable » ou « pas du tout favorable » et 13,2% ne se positionnaient pas. L'analyse par catégorie de professionnels montre que la position « très favorable » ou « favorable » vis-à-vis de l'obligation vaccinale est corrélée avec la couverture vaccinale antigrippale ; les catégories de professionnels les mieux vaccinés contre la grippe étant celles les plus favorables à l'obligation vaccinale. Les médecins et les sages-femmes sont ainsi les plus favorables à l'obligation vaccinale contre la grippe.

Position vis à vis de l'obligation vaccinale contre la grippe des professionnels de santé par type de professionnels, étude en établissements de santé, France, 2019.

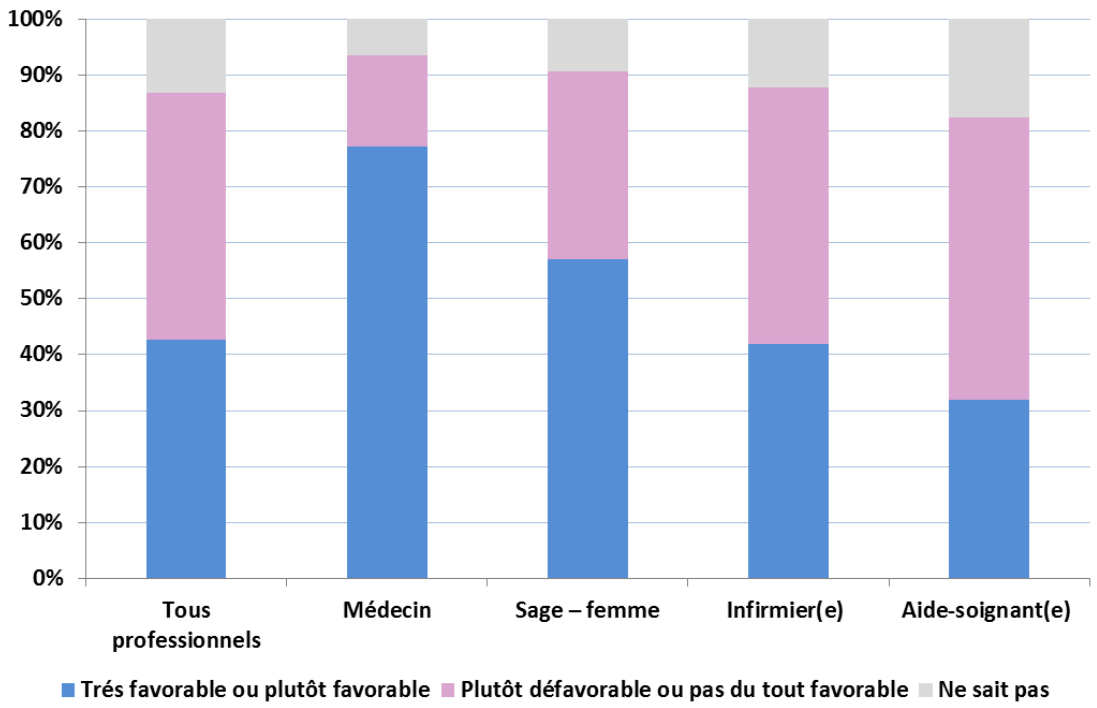

COUVERTURES VACCINALES CONTRE LA GRIPPE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN EHPAD

MÉTHODOLOGIE

• Type d'étude

L'enquête de couverture vaccinale s'appuie sur une enquête nationale transversale anonyme à visée descriptive. Les établissements ont été sélectionnés par un tirage au sort (sondage aléatoire) réalisé par Santé publique France à partir de la base de sondage FINESS (janvier 2019).

• Établissements et professionnels inclus dans l'enquête

Les établissements inclus dans l'enquête sont les EHPAD comprenant un hébergement médicalisé de personnes âgées dépendantes proposant un accueil complet : internat, public, privé, privé à but non lucratif, dépendant ou non d'un établissement de soins et disposant ou non de personnel formé à l'hygiène. Sont exclus de l'enquête, les établissements pour personnes âgés, centres de jour pour personnes âgées, foyer-logements ainsi que les EHPAD comportant uniquement des accueils de jour ou des accueils temporaires.

Ont été inclus dans l'enquête les professionnels de santé (médecins, infirmières, aides-soignantes et autres professionnels paramédicaux) ainsi que les autres professionnels (Hôtelier, personnel éducatif, social et d'animation administratif, services généraux et autre type de personnel) en poste stable (au moins 3 mois) dans les établissements. Les étudiants (internes, externes, élèves infirmiers,…) et vacataires présents depuis moins de 3 mois dans l'établissement ainsi que les professionnels libéraux non-salariés de l'établissement ont été exclus de l'enquête.

• Conduite de l'enquête et analyse des données

Les EHPAD tirés au sort ont été informés par e-mail ou à défaut de disponibilité des e-mails par courrier. La sollicitation a été adressée au directeur(trice) de l'établissement et le cas échéant au médecin coordonnateur et/ou à l'infirmier(e) coordonnateur(trice). Le questionnaire comprenait le recueil de données agrégées (nombres de professionnels dans l'Ehpad par type de profession et nombres de professionnels vaccinés contre la grippe). Les données ont été saisies par le représentant de l'Ehpad sur un outil informatique dédié développé par Santé publique France ou ont été adressées par courrier à Santé publique France. Les données ont été analysées sous Stata 14 par Santé publique France. Les analyses uni- et multivariées ont été réalisées par régression binomiale négative.

RÉSULTATS

• Caractéristiques des établissements inclus

Mille cent quatre vingt-neuf Ehpad ont été sollicités (dont 69 dans les DOM), 589 établissements ont participé et 558 ont adressé des questionnaires exploitables pour les estimations de couverture vaccinale (dont 34 dans les DOM).

Répartitions régionales des Ehpad sollicités et participant. Enquête de couverture vaccinale des professionnels de santé en Ehpad, France, 2019.

Régions	Nombres d'établissements sollicités	Nombres d'établissements ayant participé	Questionnaires exploitables
Auvergne-Rhône-Alpes	127	78	73
Bourgogne-Franche-Comté	77	42	42
Bretagne	78	45	44
Centre Val de Loire	80	36	34
Corse	28	26	25
Grand Est	82	40	37
Hauts de France	78	38	37
Ile de France	95	17	17
Normandie	80	38	36
Nouvelle-Aquitaine	125	59	55
Occitane	111	44	40
Paca	79	49	45
Pays de la Loire	80	40	39
France métropolitaine	**1120**	**552**	**524**
Guadeloupe	21	9	9
Guyane	4	3	3
Martinique	25	12	11
Réunion (Ile de)	**19**	11	11
DOM	**69**	**35**	**34**
France entière	1189	**589***	**558**

* deux questionnaires dont l'Ehpad et la région d'appartenance sont non identifiables

• Estimations des couvertures vaccinales contre la grippe

La couverture vaccinale antigrippale des professionnels de santé en Ehpad pour la saison 2018-2019 en France est estimée à :

31,9% [IC95% : 29,7-34,1]

Cette couverture varie notamment en fonction :

- **de la profession :** médecin : 75,5%, infirmier(e) : 42,9%, aide-soignant(e) : 26,7% et autres para-médicaux :34,0%,

- **de la région**. La couverture antigrippale est estimée à :
  - à **13,8% [6,8-20,8] dans les DOM**,
  - à **32,1% [29,8-34,30] en France métropolitaine**.

La comparaison avec les données historique de 2009, montre une évolution contrastée en fonction des professionnels [2]. Il est observé une hausse pour les médecins, une relative stabilité pour les infirmières et une baisse pour les aides-soignant(e)s.

Globalement, tous professionnels confondus, la couverture vaccinale antigrippale est en baisse par rapport à 2009 (37,2% [35,7-39,4]).

Couvertures vaccinales régionales contre la grippe, tous professionnels de santé confondus, saison 2018-2019. Enquête de couverture vaccinale des professionnels de santé dans les Ehpad, France, 2019.

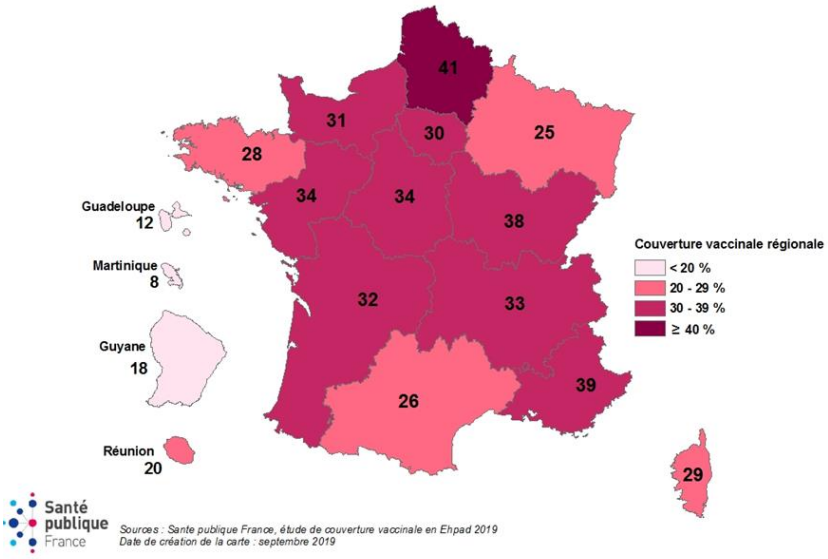

• Mesures mises en place dans les Ehpad pour promouvoir la vaccination antigrippale

Organisation de la vaccination antigrippale pour les professionnels : mesures mises en place par les Ehpad pour la saison hivernale 2018-2019 (N : 558 établissements)

Mesures	Mesures mises en place, saison 2018-2019, % [IC95%]
Organisation d'une vaccination gratuite contre la grippe pour le personnel	94,3 [91,9-96,0]
- Par le médecin ou l'infirmier(e) coordonnateur (trice)	71,2 [66,5-75,5]
- Par le médecin du travail	11,4 [9,0-14,4]
- Par d'autres personnels de l'Ehpad (hors médecin ou infirmier coordonnateur)	46,6 [41,6-51,6]
- Par des équipes mobiles de vaccinateurs	5,8 [4,2-8,0]
La promotion de la vaccination antigrippale des professionnels	99,2 [98,1-99,7]
- Affiches	91,0 [88,0-93,3]
- Support vidéo, jeux, serious game	7,8 [5,5 – 11,0]
- Séances collectives d'information	67,5 [63,4-71,4]
- Séances individuelles d'information	19,3 [15,8-23,2]
Contenus de la promotion de la vaccination antigrippale des professionnels	
- Informations sur les vaccins	63,9 [59,1-68,4]
- Informations sur la grippe	83,2 [79,5-86,4]
- Informations sur le bénéfice de la vaccination pour les patients	68,6 [64,2-72,8]
- Informations sur le bénéfice individuel de la vaccination	72,5 [68,0-76,6]
Des référents vaccination sont nommés au sein de l'établissement*	32,8 [28,5-37,4]
Le directeur, le médecin coordonnateur ou le cadre infirmier affichent leur implication et soutiennent la campagne vaccinale	89,1 [85,6-91,9]
Existence d'un groupe pluridisciplinaire sur la vaccination	21,6 [17,9-25,8]
Analyse des freins organisationnels à la vaccination antigrippale	30,4 [26,1-35,0]

* médecins ou paramédicaux susceptibles d'apporter des informations fiables sur la vaccination; IC 95% : intervalle de confiance à 95%

• Actions susceptible d'améliorer la couverture vaccinale antigrippale des professionnels dans les Ehpad

Après analyses multivariées, il a pu être identifié les actions susceptibles d'améliorer significativement la couverture vaccinale antigrippale des professionnels dans les Ehpad.

Mesures	Gain relatif de couverture vaccinale antigrippale (%)
Nomination de référents vaccination au sein de l'Ehpad*	+ 69%
Mise à disposition d'une vaccination gratuite contre la grippe pour le personnel	+ 43%
Promotion de la vaccination antigrippale des professionnels :	
- Par séances individuelles d'information	+ 55%
- Sur support video, jeux, serious game	+ 40%
- Par séances collectives d'information	+ 27%
- Avec information sur les vaccins	+ 16%
Le directeur, le médecin coordonnateur ou le cadre infirmier affichent leur implication et soutiennent la campagne vaccinale	+ 25%

* médecins ou paramédicaux susceptibles d'apporter des informations fiables sur la vaccination

Dans les établissements où il n'y a eu ni mise à disposition gratuite du vaccin, ni information sur les vaccins, ni nomination de référent nommé, la couverture vaccinale antigrippale des professionnels est inférieure à 15%. En revanche, dans les établissements où ces différentes mesures ont été associées la **couverture vaccinale dépasse 50%.**

Au regard de la couverture vaccinale antigrippale nationale des professionnels de santé de 32%, **l'association de ces différentes mesures au sein des Ehpad pourrait permettre d'augmenter la couverture antigrippale nationale des professionnels des Ehpad de plus de 15%**.

REMERCIEMENTS

Sante publique France tient à remercier les personnels des établissements de santé et Ehpad qui ont répondu aux questionnaires, les coordonnateurs des enquêtes et enquêteurs au sein des établissements, les représentants des ARS et Cpias qui se sont impliqués dans l'étude. Listes des établissements de santé et Ehpad ayant participé aux études : lien

EQUIPE

Equipe projet : Sophie Vaux[1] (chef de projet), Laure Fonteneau[1], Arnaud Gautier[1], Daniel Levy-Bruhl[1], Raymond Nasso[2], Pierre Parneix[3], Muriel Péfau[3], Sophan Soing Altrach[1], Anne-Gaëlle Venier[3]

Groupe de relecture : Dominique Abiteboul (Haute autorité de Santé, Commission technique des vaccinations), Olivier Baud (CPias Auvergne Rhône-Alpes, CHU de Clermont-Ferrand), Sibylle Bernard-Stoecklin[1], Elisabeth Bouvet (Haute autorité de Santé, Commission technique des vaccinations), Didier Che[1], Bruno Coignard[1], Blandine Delfosse (Fédération Française des infirmières coordonnatrices), Isabelle Poujol[1], Nathalie Floret (CPias Bourgogne Franche Comté), Sandra Fournier (Assistance Publique des Hôpitaux de Paris), Nathalie Maubourguet (Fédération Française des médecins coordonnateurs en EHPAD,FFAMCO EHPAD), Colette Menard, Ibrahim Mounchetrounjoya[1] (Cire IDF), Jean-Baptiste Richard[1], Sandrine Randriamampianina[1], Nathalie Weil (CH de Valence), Karine Windels[1] (Cire Hauts-de France)

[1)] Santé publique France [2)] CPias Iles de Guadeloupe, Mission MATIS [3)] CPias Nouvelle Aquitaine, Mission MATIS

BIBLIOGRAPHIE

[1] Guthmann JP, Fonteneau L, Ciotti C, Bouvet E, Pellissier G, Lévy-Bruhl D, Abiteboul D. Couverture vaccinale des soignants travaillant dans les établissements de soins de France. Résultats de l'enquête nationale Vaxisoin, 2009. Bull Epidemiol Hebd 2011; 35-36 :371-6. lien

[2] Vaux S, Noël D, Fonteneau L, Guthmann JP, Lévy-Bruhl D. Influenza vaccination coverage of healthcare workers and residents and their determinants in nursing homes in France, a nationwide survey. BMC Public Health 2010; 10: 159. lien

Documents relatifs à l'étude : guides enquêteurs, questionnaires : lien

RÉDACTION

Sophie Vaux, Laure Fonteneau, Daniel Levy-Bruhl

Contact : Santé publique France, presse@santepubliquefrance.fr

CONTACTS PRESSE

Assurance Maladie de l'Hérault

David Lopez
communication.cpam-herault@assurance-maladie.fr
04 99 52 56 62 – 07 78 84 47 05

ARS Occitanie

Vincent Drochon
vincent.drochon@ars.sante.fr
04 67 07 20 57 – 06 31 55 11 77